

# Enquête d'insertion professionnelle sur les diplômés de licence STAPS: analyse de données d'enquête pour la construction d'indicateurs sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence STAPS –MESRI

Ruben Pierrot

#### ▶ To cite this version:

Ruben Pierrot. Enquête d'insertion professionnelle sur les diplômés de licence STAPS: analyse de données d'enquête pour la construction d'indicateurs sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence STAPS –MESRI. domain\_shs.info.docu. 2019. mem\_02904835

#### HAL Id: mem\_02904835 https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem 02904835

Submitted on 22 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





#### CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

#### **INTD**

MEMOIRE pour obtenir le Master Sciences humaines et sociales mention Humanité numériques

Mégadonnées et Analyse Sociale (MEDAS)

## Présenté et soutenu par Ruben PIERROT

Le 9 septembre 2019

## Enquête d'insertion professionnelle sur les diplômés de licence STAPS

Analyse de données d'enquête pour la construction d'indicateurs sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence STAPS – MESRI

#### Jury:

- Tuteur : Béa Arruabarrena Maître de conférences CNAM DICEN
- Maitre : Boris Ménard Responsable de la coordination des enquêtes d'insertion professionnelle. Chercheur associé au CERTOP

**Promotion 2 (2017-2019)** 



Paternité Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

#### **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier l'ensemble des agents du SIES et tout particulièrement mon tuteur Boris Ménard au côté duquel j'ai appris énormément au cours de ces deux années d'apprentissage.

#### Résumé

Ce mémoire traite de l'analyse de la construction d'une enquête nationale sur le devenir des étudiants d'une formation de l'enseignement supérieur : La licence STAPS. En effet, étudier le parcours après la licence permet d'obtenir des informations à destination d'un certain nombre d'acteur.

Afin d'analyser cette approche, il a été présenté dans une première partie les différents éléments qui participent à la complexification de l'analyse. Premièrement, le nombre important de formation dans le champ du sport couplé à une multiplication des doubles certifications, deuxièmement le domaine des activités physiques et sportives qui présente des spécificités qui lui sont propres. Enfin, la formation et la pratique sportive sont marqués par une multitude d'acteur de tailles et de natures différentes. Une seconde partie est consacré à la construction d'une telle enquête en s'intéressant aux méthodes utilisées. Ces méthodes sont de deux ordres : La méthodologie d'enquête et les méthodes d'analyse descriptives des données. La dernière partie de ce mémoire est destinée à la présentation et l'analyse des résultats obtenus.

This thesis deals with the analysis of the construction of a national survey on the future of students in higher education training: The STAPS bachelor. Indeed, studying the path after the license provides information to a number of actors.

In order to analyze this approach, it was presented in a first part the various elements that contribute to the complexity of the analysis. Firstly, the large number of training courses in the field of sport coupled with a multiplication of « double certifications », and secondly the field of physical and sports activities which has its own specificities. Finally, the training and sports practice are marked by a multitude of actors of different sizes and natures. A second part is devoted to the construction of such an investigation by focusing on the methods used. These methods are of two types: survey methodology and descriptive data analysis methods. The last part of this thesis is intended for the presentation and analysis of the results obtained.

#### **Acronymes**

**APS**: Activités physiques et sportives

APAS: Activité Physique Adaptée et Santé

AGOAPS: Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives

**BEES**: Brevet d'Etat d'éducateur sportif

**BPJEPS**: Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport **CAPEPS**: Le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CIO: Comité international Olympique

**CNOSF**: Comité National Olympique et Sportif **CCNS**: Convention Collective Nationale du Sport **CQP**: Certificat de qualification professionnelle

**CREPS**: Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives

**CSA**: Conseil national du sport

**CTAPS**: Les conseillers technique des activités physiques et sportives

**DGESIP** : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle **DGESIP** : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

ETAPS: éducateur territorial des activités physiques et, 14

GDOSSL : Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques **INJEP** : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

INSEP: Institut National du Sport et de l'Éducation Physique

LMD: Licence, Master, Doctorat

LRU: Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

MEEF: Métiers de l'enseignement, de l'éducation, et de la formation

**ORE** : Orientation et Réussite des Etudiants

**OTAPS**: Opérateur des activités physiques et sportives

**RNCP**: Répertoire national des Certifications professionnelles

SAS: Statistical Analysis System

SISE : Système d'information sur le suivi de l'étudiant

SIES: Sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques

TLS: Tourisme et loisirs sportifs

UFR: Unité de Formation et Recherche

## **Table des illustrations**

| Figure 1 : Les disciplines permettant un supplément au diplôme                                   | 12   |
|--|------|
| Figure 2: Tableau de correspondance entre le niveau des diplômes jeunesses et sports et des dipl | ômes |
| de l'enseignement supérieur  | 13   |
| Figure 3 : Répartition de la pratique sportive par période                                       |      |
| Figure 4 : Evolution de la pratique sportive par sexe -Source : INSEE 2017                       | 16   |
| Figure 5: Evolution de la législation dans le domaine du sport                                   | 18   |
| Figure 6: EVOLUTION DE LA DEPENSE SPORTIVE DE 2005 A 2012  | 21   |
| Figure 7:EVOLUTION DU MONTANT DES DROITS SPORTIFS EN FRANCE                                      | 22   |
| Figure 8: HOGANIGRAMME DE LA DGESIP  | 25   |
| Figure 9: HORGANIGRAMME DU SIES  | 26   |
| Figure 10 : Procédure pour le choix de la méthode d'échantillonnage                              | 33   |
| Figure 11: Log de sortie SAS : Significativité des variables                                     | 35   |
| Figure 12: Fonction dans SAS du calage sur marge   | 35   |
| Figure 13: Log de sortie : Statistiques descriptives sur les poids                               | 36   |
| Figure 14 : Log de sortie : Statistiques descriptives sur les poids                              | 37   |
| Figure 15: Exemple des réponses reçus.   | 39   |
| Figure 16: Exemple de radicalisation d'un mot  | 40   |
| Figure 15: Les types de variables  | 45   |
| Figure 16: Distribution des spécialités parmi les diplômés de licence en 2016                    | 47   |
| Figure 17: Distribution des spécialités de la licence dans les parcours après la licence         | 48   |
| Figure 18: Distribution des séries du baccalauréat dans les parcours après la licence            | 48   |
| Figure 19: Evolution de la part d'étudiant intégrant un cursus master après la licence (en %)    | 49   |
| Figure 20: Distribution du type de master dans un « cursus master »                              | 50   |
| Figure 21: Distribution des diplômes ou des brevets dans les spécialités de licence              | 51   |
| Figure 22: Obtention d'un diplôme ou un brevet lié au APS (en %)                                 | 52   |
| Figure 23: Indicateur d'insertion à 30 mois selon le parcours après la licence                   | 53   |
| Figure 24: Indicateur d'insertion à 30 mois selon la spécialité de licence                       | 54   |
| Figure 25 : Indicateur d'insertion à 30 mois selon la spécialité de licence                      | 55   |
| Figure 26: Histogramme de fréquence d'apparition de l'intitulé de l'emploi                       | 57   |
| Figure 27: Nuage de mots relative à la raison de l'obtention d'un diplôme jeunesse et sport      | 58   |
| Figure 28: Nuage de mots comparatif entre l'intitulé de l'emploi en 2018 et celui de 2017        | 59   |
| Figure 29: Principaux indicateurs généraux   | 60   |
| Figure 30: Indicateurs par spécialité  | 60   |

## Table des matières

| REMERCIEMENTS  | 0   |
|--|-----|
| Résumé   | 1   |
| Acronymes  | 2   |
| Table des illustrations  | 3   |
| Introduction générale  | 6   |
| PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ENQUETE   | 8   |
| Chapitre 1 : La formation dans le domaine des activités physiques et sportives (APS) | 8   |
| 1.1. La formation universitaire : Le cursus STAPS                                    | 8   |
| 1.2. La Licence STAPS  | 9   |
| 1.3. Les équivalences  | 11  |
| 1.4. Les certifications : Ministère des sports et fédérations sportives              | 12  |
| 1.5. La carte professionnelle et la Fiche RNCP                                       | 14  |
| 1.6. Les concours  | 14  |
| Chapitre 2 : Le domaine des activités physiques et sportives                         | 15  |
| 2.1. Les APS : une difficile définition  | 17  |
| 2.2. Les Activités physiques et sportives, un domaine réglementé.                    | 18  |
| 2.3. Le sport : un enjeu pluridisciplinaire  | 19  |
| Chapitre 3 : Les acteurs du sport  | 20  |
| 3.1. Les acteurs de la sphère privée   | 20  |
| 3.2. Les acteurs internationaux du sport   | 22  |
| 3.3. Les acteurs de la sphère publique :   | 23  |
| 3.4. Le département d'étude statistique  | 24  |
| PARTIE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE CONCEPTION DE L'ENQU                 | ЕТЕ |
|  | 27  |
| Chapitre 1 : Théories du capital humain : cadre théorique des enquêtes d'insertion   | 27  |
| 1.1. Du facteur travail au capital humain  | 27  |
| 1.2. Théories Marché Du Travail  | 28  |
| 1.3. Les enjeux autour de l'éducation et de la formation                             | 28  |
| 1.4. Les théories du signal ou du filtre   | 28  |
| Chapitre 2 : Objectifs et processus qualité de l'enquête                             | 29  |
| 2.1. Objectifs généraux de l'enquête   | 29  |
| 2.2. Processus Qualité & critères d'enquête  | 30  |
| 2.3. Objectifs opérationnels de l'enquête  | 31  |

| Chapitre 3 : Echantillon : méthode du redressement - le calage sur marge   | 33 |
|--|----|
| 3.1. Les méthodes d'échantillonnages   | 33 |
| 3.2. Calage sur marges   | 35 |
| Chapitre 4 : Traitements des données   | 38 |
| 4.1. Traitements statistiques  | 38 |
| 4.2. Traitement de données textuelles  | 38 |
| 4.3. Etapes de l'analyse   | 39 |
| Chapitre 5 : Conception des outils d'enquêtes : construction du questionnaire & tableau de bosuivi de l'enquête (dashboard sous R Shiny) |    |
| 5.1. Caractéristiques du questionnaire   | 41 |
| 5.2. Catégories de questions   | 41 |
| 5.3. Règles de formulation des questions   | 42 |
| PARTIE 3 : ANALYSE DES DONNEES D'ENQUETE : RESULTATS, INTERPRETATION, Synthèse   |    |
| Chapitre 1 : Analyse de données (statistiques) des résultats de l'enquête  | 46 |
| 1.1. Description de la population enquêtée   | 46 |
| 1.2. Analyse de « la poursuite d'étude » : 83% des diplômés ont repris une formation ou poursuivit dans les 30 mois après la licence     | 47 |
| 1.3. Analyse « des diplômes intermédiaires » : 42% des diplômés de licence STAPS ont ob un diplôme jeunesse et sport                     |    |
| 1.4. Analyse de « l'insertion professionnelle » : Plus de 88% des diplômés ont un emploi 30 après l'obtention de la licence              |    |
| Chapitre 2 : Analyse de données textuelles des questions ouvertes  | 56 |
| 2.1. Objectif de l'analyse textuelle   | 56 |
| 2.2. Mots fréquemment utilisés   | 56 |
| Chapitre 3 : Synthèse des résultats  | 60 |
| Conclusion   | 61 |
| Bibliographie  | 62 |
| Annexes  | 64 |
| Annexe 1.1 : Questionnaire   | 64 |
| Annexe 1.2: Bilan de qualité   | 82 |
| Annexe 1.3: Dictionnaire des traitements   | 86 |

#### Introduction générale

Conjointement à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 et aux réformes successives du premier cycle de l'enseignement supérieur, le comité interministériel de concertation des métiers du sport et de l'animation du 16 octobre 2017 a adopté une feuille de route. Les ministères qui composent ce comité (enseignement supérieur, recherche et innovation; éducation nationale; sports) envisagent un certain nombre d'actions visant à mieux préparer les acteurs du secteur du sport et de l'animation aux enjeux à venir et à permettre à l'ensemble des jeunes souhaitant entamer une formation dans ces secteurs de trouver une offre en adéquation à leur profil.

Ces enjeux sont en lien avec plusieurs réformes dont la réforme du premier cycle à travers la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) de mars 2018 vise à accompagner la réussite des étudiants et améliorer l'orientation. Ce nouveau texte fait suite à un premier texte qui date de 2007. La loi LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) relative à l'autonomie des universités a également donné des missions relatives à l'insertion et l'orientation des diplômés.

En lien avec ces réformes successives, le comité souhaite procéder à un certain nombre d'actions afin de recueillir des informations sur la situation actuelle notamment sur les formations diplômantes du supérieur. Mener ces actions d'observation ou d'identification est nécessaire à double titre. D'une part, le comité a annoncé plus de 100 000 emplois directs liés à l'évènement, la formation des professionnelles et cadre du sport et de l'animation est un enjeu en matière d'emploi (Estanguet, 2019). D'autre part, la Licence STAPS est la deuxième mention de licence la plus demandé sur la plateforme « Parcourssup » avec environ 8% des vœux (Boulet, 2019). Le nombre important d'échec lors du premier cycle rend nécessaire une information accrue pour les futurs bacheliers.

Entre décembre 2015 et mai 2016, le service de la stratégie des formations et de la vie étudiante de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a effectué auprès des universités concernées la première enquête sur le devenir des diplômés de licence STAPS, parcours type APAS (« activité physique adaptée et santé »), à travers leur poursuite ou reprise d'études ainsi que leur insertion professionnelle.

Cette opération de collecte est étendue en 2018 à l'ensemble des étudiants ayant obtenu un diplôme de licence générale en 2016 et sera pilotée par le SIES en collaboration avec les observatoires universitaires. Il s'agira notamment d'être en mesure d'identifier les véritables déterminants de l'insertion professionnelle de ces diplômés et, le cas échéant, ce qui incombe en propre aux formations non universitaires du ministère des Sports, fréquemment suivies en complément par les étudiants de STAPS.

Bien qu'étant une licence générale, la licence STAPS est sous plusieurs aspects professionnalisante. Elle permet aux diplômés de s'insérer après une licence sans passer par un master ou une formation de niveau supérieur.

L'analyse de l'effet du parcours est rendue difficile pour plusieurs raisons. Premièrement la licence s'est largement diversifiée. En effet, les réformes successives ont poussé les UFR (Unité de Formation et Recherche) de STAPS à imaginer des déboucher pour les diplômés. La baisse

du recrutement de professeur au CAPEPS (Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive) et la réforme de l'enseignement qui oblige d'avoir un master pour passer le concours a entrainé une professionnalisation de l'ensemble des spécialités de licence STAPS.

Deuxièmement, on assiste à un phénomène de double certification des diplômés. Ce phénomène marque une spécificité de cette licence. Il devient donc difficile de trouver le diplôme qui permet de s'insérer. En effet, les diplômés de cette licence ont souvent une activité associative ou bénévole au sein d'un club ou d'une fédération sportive. Ils sont donc tenus d'acquérir des compléments au diplôme conformément à la réglementation qui régit l'encadrement des activités physiques et sportives.

De plus, la licence STAPS permet un certain nombre d'équivalence qui vient complexifier l'étude du parcours. Dans ce cadre, on aura pour ambition de répondre à plusieurs problèmes.

Comment définir les déterminants du parcours après la licence ? Quels indicateurs mettre en avant pour atteindre cet objectif ?

Il est à noter que les résultats présentés lors de ce mémoire ne sont pas définitifs.

#### PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ENQUETE

## Chapitre 1 : La formation dans le domaine des activités physiques et sportives (APS)

Les formations dans le domaine du sport sont multiples et amènent à des niveaux de qualification divers. Les formations doivent s'adapter à un public plus jeune que dans d'autres secteurs.

#### 1.1. La formation universitaire: Le cursus STAPS

Une des voies d'accès poste bac au secteur des activités physiques et sportives est la licence STAPS (**Sciences et techniques des activités physiques et sportives**). Cette formation exige non seulement une pratique sportive importante mais aussi des enseignements pluridisciplinaires qui permettent d'accueillir un public polyvalent.

#### 1.1.1. Profil des étudiants

La plateforme « Parcourssup » a été mise en place pour permettre aux bacheliers de faire des vœux afin de choisir l'orientation qui les correspond dans l'enseignement supérieur. Le nombre de lycéens à confirmer un vœu est en constante augmentation, il a atteint 651000 en 2019 (Boulet, 2019). Si les vœux pour les licences en droit sont les plus importantes, avec 256000 vœux (16%), la licence STAPS est la deuxième formation demandée sur la plateforme avec 8% des demandes.

Depuis 2018 et la réforme d'accession à l'université, les lycéens doivent avoir un certain nombre de compétences pour prétendre aux formations à l'université. Cette réforme est censée lutter notamment contre l'échec en première année de licence. En effet, les effectifs sont en fortes progressions notamment en STAPS (6%) (DELAPORTE & MARLAT, 2017). Les effectifs en STAPS ont doublé en dix ans. Ils sont passés de 8000 en 2006-2007 à 16000 en 2015-2016. Les attendus pour cette rentrée sont au nombre de quatre, il s'agit de :

- 1. Avoir des compétences scientifiques Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales).
- Pouvoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté :
   Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale.
- 3. Posséder des compétences sportives : Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive.

4. Présenter un fort intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne.

#### 1.2. La Licence STAPS

Les activités physiques et sportives ont connu un essor important dans les années 80 en France après s'être progressivement installées dans le paysage dans les années 70. Ce développement rapide est dû en partie aux lois successives : La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984 (loi n°84-52, création de la section STAPS auprès du Conseil National des Universités en constituant la 74e section universitaire) qui a permis la création et le développe ment des Unités de Formation et de Recherche (UFR).

Parmi les 81 universités, plus de la moitié d'entre elles ont une composante STAPS (45). Ce n ombre important d'établissement permet à la formation d'être disponible de façon homogène s ur l'ensemble du territoire.

La variation des effectifs au sein de la filière a été très importante ces dernières années. Après avoir atteint 50000 étudiants en 2004 grâce à la démocratisation de l'enseignement supérieur e t un attrait grandissant pour les métiers du sport, les effectifs de la filière ont fortement chuté n otamment à cause de la réduction du nombre de recrutement du concours CAPEPS (passant de 1330 à 400 entre 2003 et 2006 pour un effectif global supérieur à 40000 étudiants) (JUILLET, BUISINE, & GOUJU, 2012).

#### 1.2.1. Les parcours

La troisième année de licence, les étudiants de la filière STAPS ont le choix entre cinq parcours. ? Les enseignements optionnels et les stages permettent de progressivement choisir entre ces cinq parcours. Ils ont le choix entre :

- 1. Education et motricité: Cette spécialité est historiquement la plus importante en termes d'effectif dans la filière. Elle est adaptée aux étudiants qui souhaitent passer les concours de la fonction publique, l'enseignement ou l'agrégation d'EPS. Elle fournit un enseignement polyvalent afin de former des étudiants capables d'enseigner dans plusieurs branches des APS.
- 2. Management du sport : Cette spécialité fournit des enseignements afin de gérer les ac tivités sportives des collectivités ou l'organisation d'évènements sportifs. Ce positionn ement la met en concurrence avec des diplômes hors licence STAPS. Les stages et les expériences professionnelles au cours de la formation sont indispensables pour l'inserti on.
- 3. L'Activité Physique Adaptée et Santé (APAS): Le handicap était historiquement le point central de ce parcours, depuis quelques années, la formation se diversifie sur des champs plus larges comme la santé, le vieillissement, l'obésité, les maladies métaboliq ues, etc.

4. Entraînement sportif: Ce parcours est très spécifique par rapport aux autres parcours de licence STAPS. Il forme les éducateurs sportifs ou les entraîneurs qui vont ensuite é voluer aux seins des fédérations, des clubs etc. Pour accéder à ces emplois réglementés , les diplômés doivent obtenir une carte professionnelle acquise pendant la formation. Des suppléments aux diplômes doivent être acquis afin d'attester des compétences obt enues pour accéder à des emplois à des fins d'amélioration de la performance ou de dé veloppement personnel. Aujourd'hui, trois quarts des établissements fournissent ces su ppléments aux diplômes.

Bien que très professionnalisant, le parcours entraînement sportif est une filière de for mation initial qui forme à la poursuite et master plutôt qu'à une insertion directement a près la licence. La grande spécificité de cette filière est le phénomène de double certification c'est-à-dire une licence plus un certain nombre de diplômes intermédiaires.

5. Ergonomie et performance motrice : Cette spécialité permet d'accéder aux secteurs des équipementiers et des laboratoires de recherche qui travaillent à l'amélioration du matériel, du confort du pratiquant et à l'optimisation de sa performance.

Cette spécialité est numériquement la moins importante de la licence. En effet, elle ne représente qu'un faible pourcentage des étudiants en troisième année. En revanche, le nombre d'étudiant augmente significativement au niveau master. Ce parcours permet de travailler dans les structures (équipementiers, laboratoires de recherche) qui travaillent à l'optimisation de la performance.

#### 1.2.2. Les Licences Professionnelles

A côté de la licence générale, les étudiants en STAPS peuvent s'orienter en troisième année ve rs un parcours professionnel. L'accès à ces formations est sélectif et est ouvert aux étudiants d e licence, DUT, DEUST ou de BTS.

Six parcours de Licences Professionnelles sont disponibles en STAPS :

- Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs (GDO SSL)
- Tourisme et loisirs sportifs (TLS)
- Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives (AGOAPS)
- Métiers de la forme
- Vieillissement santé, option vieillissement et activités physiques adaptées
- Développement social et médiation par le sport

#### 1.3. Les équivalences

Chaque année validée, les diplômés de la licence STAPS peuvent acquérir un certain nombre d'équivalence. Bien qu'encore méconnu par certains employeurs, ces équivalences sont une plu s-value pour les diplômés. Ces équivalences permettent d'accéder à des emplois d'encadremen t ou d'animation.

- La deuxième année de Licence :
- Equivalence pour l'obtention du BAFA
- Prérogatives BPJEPS APT :
- Tronc commun de tous les Brevets d'Etat d'éducateur sportif (BEES) du 1er degré
- Les prérogatives BPJEPS APT vous permet d'enseigner dans des structures, toutes les a ctivités physiques, hors activités à risques (escalade, natation, kayak, ...)
- <u>La troisième année de Licence :</u>
- Vous obtenez les TC des BEES 2ème degré

Des suppléments aux diplômes sont disponibles dans certains établissements. Ils sont une trent aine, ils permettent de se spécialiser dans une discipline. Ces suppléments ont le même objecti f que les équivalences aux diplômes.

| 1  | AÉROBIC  |
|----|--|
|    | ATHLÉTISME                                     |
|    | BADMINTON                                      |
|    | BASKETBALL                                     |
|    | BOXE ANGLAISE                                  |
|    | BOXE FRANÇAISE                                 |
|    | CANOË-KAYAK                                    |
| 8  | COURSE D'ORIENTATION                           |
| 9  | CYCLISME ROUTE                                 |
| 10 | ESCALADE                                       |
| 11 | ESCRIME  |
| 12 | FOOTBALL                                       |
| 13 | GYMNASTIQUE FÉMINIME                           |
| 14 | GYMNASTIQUE MASCULINE                          |
| 15 | GYMNASTIQUE RYTHMIQUE                          |
| 16 | HALTÉROPHILIE, MUSCULATION ET FORCE ATHLÉTIQUE |
| 17 | HANDBALLS                                      |
| 18 | HOCKEY SUR GLACE                               |
| 19 | JUDO   |
| 20 | LUTTE  |
| 21 | NATATION                                       |
| 22 | PATINAGE ARTISTIQUE                            |
| 23 | PELOTE BASQUE                                  |
| 24 | RUGBY  |
| 25 | TENNIS   |
|    | TENNIS DE TABLE                                |
| 27 | TIR À L'ARC                                    |
|    | TRAMPOLINE                                     |
| 29 | TRIATHLON                                      |
|    | TUMBLING                                       |
|    | VOILE  |
| 32 | VOLLEY-BALL                                    |

 $Figure \ 1: Les \ disciplines \ permettant \ un \ supplément \ au \ diplôme$ 

#### 1.4. Les certifications : Ministère des sports et fédérations sportives

Des certifications sont possibles pendant la licence. Elles permettent un accès rapide à l'emploi. Elles possèdent dans certains cas plus de poids que la licence pour l'insertion professionnelle. Certaines certifications peuvent être obtenues en tout ou partie par équivalence pendant la licence. Ces certifications ou diplômes sont de niveaux différents (figure 2) et obligatoires dans le champ des activités physiques et sportives. Ces diplômes sont dispensés par le ministère des sports ou au niveau des fédérations sportives.

**BEES 1**<sup>er</sup> **degré** : Brevet d'État d'éducateur sportif du 1<sup>er</sup> degré – diplôme de niveau baccalau réat (Essentiellement les métiers d'éducateur sportif et de l'animation)

**BEES 2**<sup>e</sup> **degré :** Formateur de formateurs, perfectionnement sportif et entraînement des sport ifs de haut-niveau. C'est un diplôme de niveau II (licence), permettant de se présenter aux con cours de professeur de sport.

**BEATEAP**: Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire – diplôme de nive au baccalauréat (essentiellement le métier d'animateur)

**BAPAAT :** Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien – diplôme d e niveau CAP-BEP

**BP JEPS :** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – diplôm e de niveau baccalauréat

**CQP**: Certificat de qualification professionnelle

Anciens diplômes: BEATEP, CAPASE, DEDPAD, DEFA

Diplômes d'état professionnels : DPJEPS, DEJEPS, DESJEPS

Brevets d'animations : BAFA, BAFD ...

| Enseignemen<br>t supérieur | Niveau | Jeunesse et sport            |
|----------------------------|--------|------------------------------|
| Вас                        | IV     | BP JEPS* / BE* 1er degré     |
| Deug STAPS                 | III    | DE JEPS*                     |
| Licence ES                 | П      | DES JEPS* / BE 2ème<br>degré |
| Master                     |        | BE 3ème degré                |

Figure 2: Tableau de correspondance entre le niveau des diplômes jeunesses et sports et des diplômes de l'enseignement supérieur

\* BP JEPS : Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sportive - BE : Brevet d'état

DE JEPS : Diplôme d'état Jeunesse éducation populaire et sportive - DES JEPS : Diplôme d'état

supérieur jeunesse éducation populaire et sportive

#### 1.5. La carte professionnelle et la Fiche RNCP

La licence STAPS dispense de plusieurs certifications (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS...). Ces c ertifications donnent accès à **une carte professionnelle**. Le secteur des activités physiques et s portives étant un secteur réglementé, la carte professionnelle est donc obligatoire.

Les diplômés ont également accès à la **Fiche RNCP** (**répertoire national des Certifications professionnelles**) permettant de donner une plus grande lisibilité aux professionnelles sur les c ompétences des diplômés STAPS. Ces certifications sont valables sur l'ensemble du territoire.

#### 1.6. Les concours

Les diplômés de licence peuvent avoir accès à des concours en lien ou non avec les APS afin d'accéder aux emplois de la fonction publique. Des concours de grades différents sont disponib les afin d'accéder à des emplois avec un niveau de responsabilité plus ou moins élevé.

**OTAPS**: Opérateur des activités physiques et sportives ; Ce concours est classé en <u>catégorie</u> <u>C</u> du domaine sportif ; Les détenteurs de ce concours sont chargés d'assister les responsables d e l'organisation des activités physiques et sportives. Ils sont notamment responsables de la séc urité des installations servant aux activités physiques et sportives.

**ETAPS**: Educateur territorial des activités physiques et sportives ; Ce concours est classé en  $\underline{c}$  atégorie  $\underline{B}$  dans le domaine sportif ; Les missions dépendent du grade.

Premier grade : les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ont des missions d'ordre administratif. Ils ont pour missions de coordonner les APS dans les collectivités ou de s établissements publics.

Deuxième et troisième grade : Les éducateurs principaux des APS en principe occupent des e mplois qui, relèvent à un niveau élevé d'expertise.

**CTAPS**: Les conseillers technique des activités physiques et sportives ; Ce domaine est class é en catégorie A ; Ils exercent dans les collectivités territoriales. Pour exercer dans une commu ne, elle être peuplés de plus de 10 000 habitants. Ils ont pour missions d'assurer l'ensemble de s activités physiques des collectivités ou d'une commune.

**CAPEPS**: Le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive est le conco urs qui permet d'accéder au corps des professeurs d'éducation physique et sportive. Son grade est équivalent à celui des professeurs certifiés du secondaire (CAPES). Ce concours est l'un d es deux concours avec l'agrégation d'EPS qui permet d'enseigner dans le second degré.

#### Chapitre 2 : Le domaine des activités physiques et sportives

On peut considérer aujourd'hui qu'il y a un engouement pour les activités physiques et sportives. Selon une étude de 2010 cité dans le dossier Vision Prospective Partagée des Emplois et des compétences, 65 % des personnes de plus de 15 ans déclaraient avoir eu une activité physique et sportive pendant l'année au moins une fois par semaine (Le Ru, Diagne, & Haas, 2018).

Champ : individus âgés de 15 ans ou plus (France métropolitaine + DOM)



Source : enquête «Pratiques physiques et sportives en France 2010», CNDS/Direction des Sports, INSEP,

Note : les résultats de l'enquête réalisée en 2010 ne sont pas comparables avec ceux issus de la précédente enquête réalisée en 2003, la méthodologie utilisée étant différente.

Figure 3 : Répartition de la pratique sportive par période

Cet engouement a plusieurs sources. La première citée dans cette étude est le développement massif du segment du sport loisir. Le nombre de licencié dans les clubs n'est plus le seul indicateur permettant de mesurer la pratique des activités physiques et sportives. La pratique du sport s'est largement massifiée et démocratisée. En effet, un nombre important d'étude montre que la pratique s'éloigne des clubs, des associations ou des structures établis et se rapproche de pratiques moins contraignantes et plus individuelles. Les offres personnalisées sont de plus en plus plébiscitées pour leur faible organisation.

Le développement du « sport bien-être » a permis à de nouveaux publics de s'intéresser à l'activité physique et sportive. Les femmes, les seniors, les salariés etc. sont les nouveaux pratiquants du sport. Ils ne visent plus seulement la compétition sportive mais aussi le bien être, le soin. L'activité physique ne se vit plus uniquement dans les salles mais chez soi, au travail, à l'extérieur pour coller au mieux aux nouveaux pratiquants.

L'offre sportive monétisée s'est considérablement développée grâce aux nouvelles pratiques. La pratique du sport s'émancipe des cadres traditionnels et se dirige vers une pratique en autonomie dans les salles de remise en forme, les salles d'escalade et de fitness. Cette pratique à l'intérieur s'intègre au monde du travail pour des raisons de santé ou de performance. La pratique d'une activité physique est devenue un enjeu de politique publique préventif à un certain nombre de risques. Cette nouvelle façon de « consommer » le sport bouscule le modèle associatif qui voit arriver un nombre important d'acteurs, tel que des indépendants, ou des employeurs privés marchands.

Une autre stratégie est le développement de la thérapie par le sport. Le sport et les activités physiques et sportives sont devenus des vecteurs de santé et de bien-être. Plusieurs initiatives sont prises par les pouvoirs publics les dix dernières années :

- L'instruction interministérielle du 24 décembre 2012
- Le Plan national sport santé bien-être en 2013
- La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015

L'autre facteur qui a permis le développement du sport est l'apport de nouveaux pratiquants tels que les femmes et les séniors. Ces deux populations de pratiquants ont augmenté avec le développement du « sport loisir » et du « sport santé ». Bien que différente, la pratique du sport des femmes et des hommes se rapproche (figure 4).

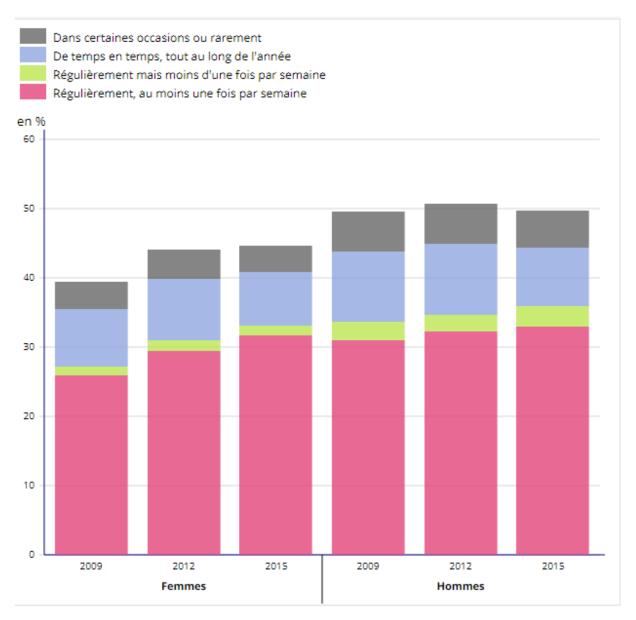


Figure 4 : Evolution de la pratique sportive par sexe -Source : INSEE 2017

#### 2.1. Les APS: une difficile définition

Plusieurs études ont essayé de mesurer l'emploi dans le domaine du sport. La première difficulté rencontrée est la définition de « métier du sport ». En effet, la pratique des activités physiques et sportives est assez vaste. De plus, le domaine du sport est en perpétuel évolution. En effet, le domaine des Activités physiques et sportives s'est transformé dans le temps. Initialement composé d'emplois publics et associatifs, la part d'emploi du secteur marchand a considérablement augmenté.

La complexité du champ du sport amène à se poser plusieurs questions :

Comment définir et intégrer à un domaine unique des pratiques aussi différentes que la voile, le yoga, la danse ?

- Mais aussi des métiers qui ne sont pas liés à une pratique comme les stadiers des grands évènements sportifs ou professeurs de sport ?
- Comment définir un terme en perpétuel mutation ?

La question posée est de savoir si l'ensemble de ces métiers peuvent être qualifiés au même titre de métier du sport. En effet, d'autres professions dépendent de champs professionnels éloignés du sport mais souvent sont liés au sport.

La définition de métier du sport permet de comptabiliser les métiers appartenant à ce secteur. Plusieurs approches peuvent être utilisées, une approche par secteur ou une approche par métier.

L'approche par secteur est essentiellement utilisée pour comprendre le poids économique des effectifs dans ce domaine. Cette approche a permis au ministère des sports de conclure qu'il y avait environ 200 000 salariés du secteur privé dans la branche du sport. Par ailleurs, cette approche a plusieurs défauts, premièrement la non prise en compte des indépendants qui est importante dans ce secteur. Deuxièmement, le secteur public lié à l'enseignement n'est pas pris en compte.

L'approche par métiers permet d'identifier ce que l'on considère en principe comme les métiers du sport. Ces métiers sont représentés par l'ensemble des activités qui participent à la mise en œuvre de la pratique sportive. Ces missions sont de l'ordre de l'encadrement ou de la gestion de la pratique compétitive ou de loisir.

Cette approche présente cependant des limites. En effet, elle ne permet pas de quantifier de façon précise les métiers de nature commerciale, administrative ou financière s'exerçant dans des structures dont l'activité principale relève du sport.

Ce travail met en lumière des grandes catégories de besoins professionnels qui étaient identifiés mais dont on mesurait mal l'ampleur :

- Les emplois ponctuels, occasionnels et saisonniers.
- Les emplois non-salariés, notamment ceux des indépendants.
- Des emplois qui nécessitent des compétences « mixtes » d'encadrement et de gestion.
- Les emplois d'intervention face un public particulier notamment dans le domaine de la santé.

#### 2.2. Les Activités physiques et sportives, un domaine réglementé.

Afin de garantir la sécurité des usagers, ces métiers ont été réglementés, leur exercice est ainsi conditionné par la possession de qualifications professionnelles déterminées. L'État a d'abord été le seul certificateur, puis cette prérogative s'est progressivement élargie aux branches et aux fédérations sportives. L'apparition de nouvelles pratiques et disciplines sportives a permis de développer de nouvelles spécialités de diplômes. On dénombre environ un millier de certifications aujourd'hui. Le ministère des Sports, le ministère de l'Enseignement supérieur et la branche professionnelle du sport sont les trois certificateurs majeurs dans le domaine du sport.

Dès lors, seule la détention d'un diplôme spécifique, délivré par le ministère en charge des sports, permet son exercice. Les activités ainsi visées sont :

- La plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée ;
- Le canoë-kayak et des disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2;
- La voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ;
- L'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et « terrains d'aventure », déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en « via ferrata » ;
- Quelle que soit la zone d'évolution du canyonisme ; du parachutisme ; du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées ; de la spéléologie ; du surf de mer ; du vol libre, à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat. L'encadrement sportif rémunéré est régi par la loi
- Les emplois de management, coordination et direction.

Le cadre réglementaire des activités physiques et sportives s'est organisé dans le temps. Quelques dates clés permettant de comprendre l'évolution de la législation dans le domaine du sport :

| 1936 | Création d'un département ministériel chargé des questions sportives : Le sous secrétariat d'Etat à l'organisation du sport          |
|------|--|
| 1940 | CHARTE DES SPORTS  |
| 1945 | Ordonnance du 28 août : Délégation des pouvoirs étatiques aux Fédérations et Groupements sportifs                                    |
| 1975 | LOI MAZEAUD : Loi relative à la pratique des APS, cette loi élargie la notion de sport   |
| 1984 | LOI AVICE  |
| 1992 | Le sport est envisagé comme une obligation nationale. Cette loi marque le début de l'encadrement du sport professionnel et marchand. |
| 2000 | Loi Buffet : Le sport n'est plus seulement une obligation nationale mais une mission d'intérêt général                               |

Figure 5: Evolution de la législation dans le domaine du sport

#### 2.3. Le sport : un enjeu pluridisciplinaire

La première spécificité du domaine du sport si on l'observe dans sa globalité est son aspect pluridisciplinaire. Contrairement à d'autres secteurs disciplinaires, le sport est composé par d'autres branches professionnelles. Les entreprises dans la branche du sport sont adhérentes à un ensemble de conventions notamment la convention nationale du sport (CCNS) : la CCNS du golf, la CCN concernant le personnel des centres équestres de 1975, aux « conventions collectives du football » (CCN des métiers du Football), celle des personnels administratifs et assimilés du football ou la charte du football indépendant.

Ces conventions ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire. Elles s'appliquent à l'ensemble des relations entre les employeurs et les salariés des entreprises exerçant dans une liste de domaine précis :

- Organisation, gestion et encadrement d'activités sportives ;
- Gestion d'installations et d'équipements sportifs ;
- Enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport ; promotion et organisation de manifestations sportives

Contrairement aux autres secteurs d'activités professionnelles, le sport n'est pas un secteur exclusif et autonome. Il est considéré comme un secteur construit, partiellement ou totalement, par d'autres branches professionnelles.

On peut considérer trois éléments structurants qui permettent de définir la situation professionnelle de toutes les personnes en emploi dans le champ du sport.

- Premièrement, la nature de l'activité physique et sportive. Cela comprend l'activité physique codifiée et structurée autour de la compétition.
- Deuxièmement, on peut distinguer des activités physiques **structurées en dehors d'une logique compétitive.**

La pratique des APS n'est donc plus concentrée autour du simple aspect compétitif mais s'élargie à des dimensions de loisir, de bien être, de santé mais également vers des pratiques consuméristes ou récréatives.

 Troisièmement, on peut compter les activités dont il est difficile d'affirmer si elles relèvent des APS ou d'autres domaines d'activités : On peut citer l'art, la culture ou la santé

#### Chapitre 3: Les acteurs du sport

#### 3.1. Les acteurs de la sphère privée

#### 3.1.1. Le mouvement Fédéral

On dénombre environ 70 000 associations créées chaque année en France (Prouteau, Tchernonog, & Sibile, 2019). Le tissu associatif composé de plus d'un million d'associations est représenté dans tous les domaines : la culture, l'action sociale, l'action éducative, les loisirs, la jeunesse ou le Sport. Dans le domaine sportif, on dénombre environ 170 000 associations. Cela représente plus de 14 millions de licenciés et entre deux et trois millions de bénévoles.

La pratique sportive est en grande partie organisée par le secteur associatif. Il existe différent type d'association sportive telle que les associations uni sport, omnisports, les associations sportives scolaires ou universitaires.

Si la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 régie les principes fondateurs des associations, c'est-à-dire :

- La liberté d'association laissée aux individus
- L'objet doit être licite
- Son but doit être non lucratif (non-partage des bénéfices)

Les associations sportives sont-elles régies par la loi du 16 juillet 1984. Cette loi définie que seuls les groupements à but sportifs agrées peuvent prétendre à l'agrément jeunesse et sport (C'est-à-dire une aide de l'état).

Dans ce cadre, Il est imposé aux associations sportives gérants une discipline à caractère compétitive d'être obligatoirement adossées à une fédération sportive agréée.

#### 3.1.2. Les fédérations sportives nationales

Les fédérations sportives jouent un rôle prépondérant dans l'organisation du sport en France. Au même titre que les associations de loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, elles adoptent le statut d'association à but non lucratif. Ce modèle apparait en France à partir de la fin du XIXème siècle. Chaque discipline a fondé sa fédération dès le début du XXème siècle :

- FF Lutte en 1913
- FF Football en 1919
- FF Athlétisme en 1920
- FF Basket en 1933
- FF Cyclisme en 1941
- FF Judo en 1947...

Le régime juridique des fédérations va évoluer en 1984 par la loi du 16 juillet. Les fédérations vont ainsi obtenir le statut de personnes morales de droit privé. Elles sont donc investies d'une mission de services publics.

Deux grandes catégories de fédérations sportives doivent être distinguées :

- Les fédérations agréées
- Les fédérations délégataires

#### 3.1.3. Les autres acteurs de la sphère privée

#### 1/ Les ménages

Si au début des années 2000, 36 millions de Français déclaraient avoir des activités physiques et sportives, ce chiffre n'a cessé d'augmenter en 20 ans. Les dépenses des ménages à cette époque s'élevaient approximativement à 26.1 milliards d'euros (MJS, 2017). De 2005 à 2012, les dépenses des ménages ont augmenté entre 14.5 et 16.5 chaque année.

TAB-1. EVOLUTION DE LA DÉPENSE SPORTIVE EN FRANCE DE 2005 À 2012

| Mds€                      | 2005    | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | 2011    | 2012    |
|---------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Ménages                   | 14,5    | 15,0    | 15,5    | 15,7    | 15,3    | 16,0    | 16,5    | 16,3    |
| Administrations publiques | 13,0    | 13,7    | 14,4    | 14,9    | 15,1    | 15,1    | 16,2    | 16,8    |
| Entreprises               | 3,1     | 3,2     | 3,2     | 3,3     | 3,3     | 3,3     | 3,3     | 3,3     |
| Total                     | 30,6    | 31,9    | 33,1    | 33,9    | 33,7    | 34,4    | 36,0    | 36,4    |
| PIB                       | 1 772,0 | 1 853,3 | 1 945,7 | 1 995,8 | 1 939,0 | 1 998,5 | 2 059,3 | 2 091,1 |
| En % du PIB               | 1,73%   | 1,72%   | 1,70%   | 1,70%   | 1,74%   | 1,72%   | 1,75%   | 1,74%   |

Source : « Comptes économiques du sport » - DJEPVA - Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques ; Eurostat

Figure 6: EVOLUTION DE LA DEPENSE SPORTIVE DE 2005 A 2012

#### 2/ Les entreprises

Les entreprises se sont largement impliquées dans le domaine du sport pour le financement ou la pratique du sport en entreprise comme un outil de bien-être des salariés. Si la vente d'équipement sportif représente une part importante dans l'économie du sport, les contrats de « sponsoring » permettent un financement important de certaines disciplines. L'évolution des dépenses est constante de 2005 à 2012 à environ 3% de croissance annuelle.

#### 3/ Les médias

Le secteur des médias est un acteur important du sport en France aussi bien que par son financement que sa diffusion à un public le plus large possible.

Les droits TV de la ligue 1 de football ont dépassé pour la période 2020-2024 1.2 milliards d'euros. Ces résultats imposent la TV comme un des principaux financeurs du Sport.

Selon ces chiffres du CSA, les droits TV du sport en général sont passés de 1.1 milliard en 2006 à 1.45 milliards en 2016.

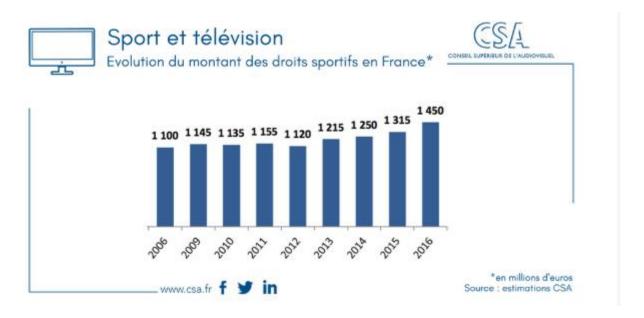


Figure 7:EVOLUTION DU MONTANT DES DROITS SPORTIFS EN FRANCE

#### 3.2. Les acteurs internationaux du sport

#### 3.2.1. Le Comité International Olympique

Parmi les acteurs internationaux du sport, on compte notamment le comité international Olympique (CIO). Cette organisation est une organisation internationale fondée en 1894. Sa fondation a précédé les premiers jeux olympiques modernes d'Athènes en 1896.

#### 3.2.2. Le Comité National Olympique et Sportif (CNOSF)

Le CNOSF est le représentant du CIO en France. Il est fondé en 1972 à la suite d'une fusion comité olympique français et comité national des sports. Le CNOSF est reconnu comme un représentant majeur du mouvement sportif national. En effet, il a pour mission principale de diffuser les principes de l'Olympisme et d'organiser la délégation française aux JO. Il propose également des candidatures de villes pour l'organisation des JO.

#### Le CNOSF est composé de :

- 94 fédérations
- 175 000 clubs
- 14 000 000 licenciés
- 1 250 000 bénévoles

#### 3.3. Les acteurs de la sphère publique :

#### 3.3.1. L'administration centrale:

Plusieurs départements ministériels sont directement concernés par le domaine des Activités Physiques et Sportives :

- Premièrement, le ministère de l'Education Nationale a en charge depuis 1982, l'enseignement de l'EPS.
- Le ministère des Sports

Ce ministère constitue une autorité administrative. Il détient différents le pouvoir réglementaire pour :

- L'organisation des APS
- La qualification aux métiers des APS : diplômes, examens, obligations, contrôles, sanctions

#### 3.3.2. Les établissements nationaux

#### Institut National du Sport et de l'Éducation Physique

L'INSEP est un institut qui permet à l'élite du sport français de concilier la pratique sportive de haut niveau, avec la poursuite d'une formation aussi bien scolaire qu'universitaire ou professionnelle. L'institut forme principalement à l'encadrement sportif et permet la création ou la diffusion d'une culture sportive.

#### Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

L'INJEP est un établissement public du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Cet établissement a plusieurs vocations :

- Promouvoir l'Éducation Populaire
- Favoriser le développement de la Vie Associative
- Participer à la mise en œuvre d'actions en faveur de la Jeunesse
- Concourir au développement de la coopération internationale dans le domaine de la jeunesse et de la Vie Associative

#### 3.3.3. Les Etablissements Régionaux (CREPS)

Les CREPS sont des établissements publics de formation qui interviennent principalement dans le ressort de la région. Ces établissements peuvent étendre leur action à un niveau interrégional ou national.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Mettre en place des formations qualifiantes et diplômantes aux métiers du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- Prendre part à la préparation, au perfectionnement et au suivi des sportifs de haut niveau, et appuyer l'animation sportive régionale.
- Prendre part au développement des pratiques de l'éducation populaire et aux actions locales en faveur de la jeunesse.
- Prendre part à la formation des cadres bénévoles, du mouvement sportif et des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

#### 3.4. Le département d'étude statistique

## 3.4.1. La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a pour mission d'élaborer la politique relative aux formations supérieures. Ces formations concernent toutes les formations initiales et continues, relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

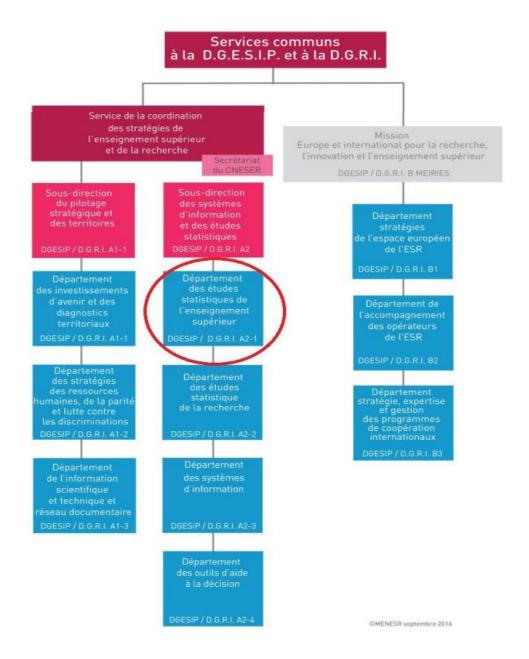


Figure 8: HOGANIGRAMME DE LA DGESIP

#### 3.4.2. La sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (SIES)

La sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques a pour mission de diffuser annuellement de nombreux indicateurs statistiques auprès du grand public.

Une partie de ses missions consiste à collecter et recenser les étudiants des universités mais aussi des écoles de management, de commerce ou les établissements liés à la culture.

L'autre partie consiste à un travail d'enquête sur l'insertion, l'orientation ou la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Ces informations à destination du grand public sont publiées sous forme de note d'information ou de note flash en open data.

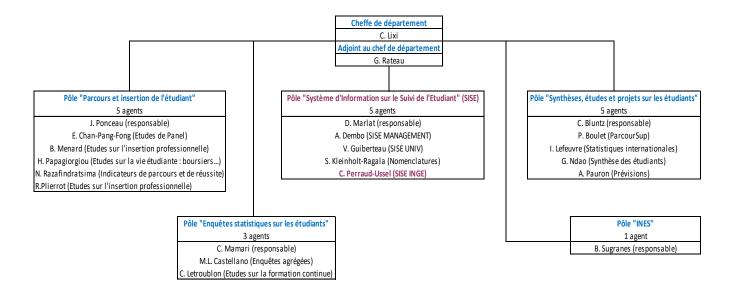


Figure 9: ORGANIGRAMME DU SIES

#### 3.4.3. Mes missions

Dans le cadre de mon apprentissage, j'ai eu l'opportunité de travailler sur différentes missions. Premièrement, j'ai travaillé à la mise en open data pour le réseau Quételet l'ensemble des données sur l'insertion professionnelle de de 2009 à 2014. Ces bases seront à la disposition d'un réseau de chercheurs qui en feront la demande. Mes missions comprenaient

- La rédaction d'un dictionnaire des variables
- L'uniformisation des données
- L'anonymisation des données conformément à la RGPD

La seconde partie de mes missions a consisté à concevoir l'enquête d'insertion professionnelle de la licence STAPS. La conception de cette enquête comprend :

- La conception du questionnaire
- Le suivi de l'enquête
- L'exploitation des données
- La publication et la diffusion des résultats

## PARTIE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE CONCEPTION DE L'ENQUETE

#### Chapitre 1 : Théories du capital humain : cadre théorique des enquêtes d'insertion

Une succession d'auteurs ont contribué à la compréhension de l'apport de la formation et du capital humain dans la société et dans l'économie. Ces auteurs ont apporté des interprétations différentes ou complémentaires par rapport aux besoins ou à la demande de formation au niveau individuel ou dans la société. Plusieurs champs de recherches en sociologie ou en sciences sociales se sont intéressés à l'impact de l'éducation et notamment le rôle de l'enseignement supérieur dans l'économie ou dans la société. Ces théories se sont développées au XXe siècle avec le développement de la théorie du capital humain ou du marché du travail.

#### 1.1. Du facteur travail au capital humain

Le capital humain est défini par Jacques Généraux comme « l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres » (Généreux, 2018).

Le capital humain pendant longtemps n'était pas intégré à la théorie de la croissance. Selon un certain nombre de penseurs néoclassiques, le facteur travail est complètement substituable au capital. Cette idée est représentée par la fonction Cobb douglas (Cobb C.W. et Douglas P.H., 1928).

A ces facteurs ont été rajouté un troisième développé par Robert Solow : Le facteur résiduel. Selon sa théorie, ce facteur est influencé par le progrès technique ou la connaissance scientifique. Ces éléments ont pour caractéristique d'améliorer les facteurs de production qualitativement. Ces éléments sont dits « exogènes » (Robert, 1956).

L'idée du capital humain émerge avec le besoin de formation de travailleurs qualifiés. En effet, la complexification des outils de travail conduit à former ces travailleurs sur les nouveaux outils acquis grâce au progrès technique. Plus tard, Irving Fisher introduit l'idée que l'éducation est facteur comme un autre dans lequel on peut investir notamment en faisant des études.

En prenant l'exemple de l'agriculture, **T.W.Schultz** (1902-1998) obtient en 1979 le *Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel* donnait une place prépondérante au capital humain. Pour lui, l'éducation et la formation étaient deux moyens importants pour améliorer la productivité des agriculteurs et donc améliorer les revenus tirés du travail. (« Investment in man : an Economist's view »).

Il distingue plusieurs sources d'amélioration du capital humain :

- Les infrastructures et services de santé : affectant l'espérance des individus ;
- La formation professionnelle
- Le système éducatif (Formation initiale, apprentissage, formation tout au long de la vie)
- La mobilité des individus

#### 1.2. Théories Marché Du Travail

Les théories du marché de travail reprennent en partie les théories du capital humain notamment l'idée que sans la formation, on ne peut différencier la force de travail. Selon cette théorie à l'équilibre le salaire est égal à la productivité marginale. Elle démontre également qu'à l'équilibre, les différences de revenus dépendent de la formation.

#### 1.3. Les enjeux autour de l'éducation et de la formation

Dans la théorie du capital humain, l'éducation est un investissement au même titre que les autres. Cet investissement est collectif et génère des externalités pour l'ensemble de la société tel que :

- Favoriser l'intégration sociale des individus
- Valoriser la formation des actifs

#### 1.4. Les théories du signal ou du filtre

Selon une théorie développée par Becker, quand un travailleur est mieux formé qu'un autre, son revenu doit être plus important.

En réalité, la théorie ne se vérifie pourtant pas dans bien des cas. Ainsi, un travailleur peut gagner moins qu'un autre avec un niveau de diplôme inférieur. En effet, d'autres éléments sont pris en compte dans le niveau de salaire comme la taille de l'entreprise, le marché du travail etc.

Michael Spence a développé l'hypothèse que les études étaient un moyen de sélection en opposition des théories néoclassiques qui affirmaient qu'elles représentaient un investissement comme un autre (SPENCE, 1974). L'augmentation du nombre d'année d'études n'augmenterai pas la productivité mais permettrai de sélectionner les individus qui sont déjà et les plus productifs. Ce signal est symbolisé par le diplôme obtenu par l'individu, il indique simplement à l'employeur qu'un individu est « meilleur » qu'un autre.

Dans ce cas, l'information est asymétrique, c'est-à-dire que l'employeur ne possède très peu d'informations sur la productivité de l'individu. Le diplôme est le seul moyen d'envoyer un signal à l'employeur. On peut considérer que l'individu de son côté privilégiera les formations qui offrent le plus de chance de décrocher un emploi.

La théorie du signal est sur plusieurs aspects un prolongement de la théorie du filtre. Cette approche est définie par Kenneth Arrow (Arrow, Higher education as a Filter, 1973). Elle met en avant que le diplôme permet d'apporter des informations complémentaires sur les qualités des individus (intelligence, capacité de travail...). Le rôle de l'éducation n'est donc pas d'accentuer les capacités des individus mais à simplement les identifier. Cela permet d'appliquer un processus considéré comme un filtre à l'entrée du marché en fonction des qualités recherchées.

Dans un contexte d'accentuation de la poursuite des études, on peut considérer que la théorie du capital humain est pertinente pour analyser la demande d'éducation.

La dernière théorie qui peut être abordée est celle de Blaug. Elle définit qu'il y a une similarité ou une complémentarité entre la théorie du capital humain et celle du signalement. En effet, le rôle de l'éducation ne peut être limité uniquement à la seule fonction de signalement. Le diplôme ne peut donc être vu simplement comme un outil de signalement (Blaug, 1994).

#### Chapitre 2 : Objectifs et processus qualité de l'enquête

#### 2.1. Objectifs généraux de l'enquête

Dans ce contexte, il paraît important de disposer de données précises sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence STAPS (tous parcours types) pour :

- Mieux identifier les métiers exercés par les diplômés de STAPS ;
- Évaluer leur insertion effective dans le champ du sport ;
- Mieux connaître les besoins des milieux professionnels en termes de niveaux de qualifications et de spécialités;
- Mettre en évidence les facteurs de l'insertion professionnelle (niveau de diplôme, certifications complémentaires, conventionnements d'établissement, projets régionaux...) à partir de l'observation des trajectoires individuelles.

C'est dans ce cadre qu'a été menée cette enquête. Il a été choisi de suivre une procédure afin de cadrer l'étude.

#### Calendrier de la collecte :

L'enquête sera lancée le 1<sup>er</sup> décembre 2018 en même temps que les enquêtes d'insertion au niveau DUT, licence professionnelle et master menées chaque année et coordonnée par le SIES. La date de fin de la collecte STAPS est fixée au 30 avril 2019.

#### Traitement des données :

Le traitement des données (nettoyage, redressements voire appariements) commencera dès la fin de la collecte.

#### **Exploitation et valorisation :**

L'exploitation des données et les traitements plus spécifiques auront lieu au cours du deuxième semestre 2019, en collaboration avec l'INJEP.

Les premiers résultats de l'enquête feront l'objet d'une première publication sous la forme d'une Note d'information du SIES au deuxième semestre 2019. Les résultats synthétiques pourront également faire l'objet d'une Note Flash.

Au même titre des enquêtes d'insertion professionnelle mises en œuvre annuellement depuis 2009 au sein du SIES (Licence professionnelle, Master, Doctorat), l'ensemble des données seront collectées en collaboration avec les observatoires des universités.

#### 2.2. Processus Qualité & critères d'enquête

Les critères de qualité statistique concernent aussi bien la méthode de collecte et d'échantillonnage (plan de sondage, méthode de redressement des données, traitement des non-réponses garantissant la fiabilité des résultats...), que la pertinence du questionnement et l'adaptation de la diffusion aux objectifs annoncés. Ils assurent également que l'enquête n'entraîne pas de charge excessive sur les enquêtés, et qu'une concertation soit menée avec les partenaires concernés.

Cette procédure mise en place permet d'optimiser et de développer les opérations de gestion et de contrôle des données, collectées et produites, telles que l'interrogation, la remontée des informations, le traitement des données statistiques et la publication sur les différents supports de diffusion.

#### La démarche Qualité n'est donc pas :

- Une remise en cause du questionnaire et des précédents arbitrages : l'amélioration de la qualité des données produites annuellement conserve les choix d'indicateurs et les champs d'enquête.
- Une remise en cause de l'autonomie des établissements participants : la collecte de l'enquête insertion professionnelle est décentralisée. Les modalités de collecte sont décidées par les responsables d'enquête dans le cadre du protocole élaboré conjointement.
- Une procédure de labellisation de l'enquête : la labellisation par l'Autorité de la Statistique Publique est une option offerte aux décideurs mais la démarche Qualité obéit en priorité à des enjeux techniques de fiabilité scientifique.

A la réception des données, un certain nombre de vérification par rapport à la cohérence et la qualité des données est faite. Cette vérification consiste à d'une part à vérifier la cohérence par rapport aux formats fournis en amont aux observatoires pour chaque réponse. A l'aide d'un programme écrit sous le langage SAS, on extrait un document qui recense :

- Le nombre de valeurs erronées
- Le nombre de valeurs non renseignées
- Le nombre de valeurs conformes
- Les critères
- Les effectifs dans chaque réponse

Ce premier recensement sur la qualité des données permet de passer à une deuxième étape qui consiste à :

- Procéder à des échanges avec les observatoires pour obtenir les données manquantes
- Améliorer les formats des questions reçues pour qu'elles deviennent conformes au format attendu

#### 2.3. Objectifs opérationnels de l'enquête

Objectifs opérationnel n°1 : Etablir les outils et les procédures nécessaires à un taux de réponse élevé

- 1. Comprendre et développer une analyse du processus de collecte actuel mis en place par le réseau des correspondants d'enquête :
  - Analyse des bilans de collecte par mode de sollicitation, protocole mis en œuvre (modalités de recherche de coordonnées, moyens humains et matériel, calendrier)
  - Réalisation d'un état des lieux des différentes enquêtes pratiquées par les observatoires (type de structure, organigramme, taille du service, procédures employées etc.)
  - Typologie des populations répondantes et analyse des caractéristiques par le SIES
- 2. Rédiger un document unique des pratiques des observatoires et des solutions développées :
  - Reprise de l'ensemble des éléments d'analyse, fournis par les correspondants et les partenaires pour la définition des conseils de collecte
  - Procédures de sécurisation pour la connexion et la transmission de données
- 3. Développer un/des outil(s) de suivi de la procédure de collecte :
  - Diagnostic des besoins exprimés par les correspondant.e.s
  - Protocole de rythme-type de collecte au regard de la littérature et des pratiques
  - Sélection des étapes de suivi et des remontés d'information attendues

- 4. Améliorer le taux de réponse et la compréhension pour certaines questions ambigües :
  - Référencement des comportements des répondants à partir de l'analyse des correspondants d'enquête (attitude, difficultés, réactions)
  - Consignes de traitement des multi-emplois et repositionnement au sein du questionnaire

Objectifs opérationnel  $n^{\circ}2$ : Développer l'analyse de la non-réponse et les redressements possibles

#### OBJECTIF OPERATIONNEL N°2

## DEVELOPPER L'ANALYSE DE LA NON-REPONSE ET LES REDRESSEMENTS POSSIBLES

| PROJETS  | ACTIONS  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| Identifier les <u>causes de non-réponse</u> Créer les documents <u>d'analyse</u> | Analyse des populations non-répondantes par le SIES  Examen des pratiques de recherche et de récupération des coordonnées par les observatoires  Etude du taux de réponse au niveau de formation le plus fin pour vérifier si la non-réponse est « ciblée » et mesurer la  |  |  |  |  |
| <u>de la non-réponse</u>   | fiabilité des faibles effectifs<br>Vérification des non-réponses partielles par mode de collecte<br>par université et par discipline   |  |  |  |  |
| Tester les différentes possibilités<br>de <u>pondération</u>                     | Tests réponses à partir des fichiers SISE (et Aglaé) par population de boursiers, type de bac, année du bac, genre, établissement, disciplines, domaines disciplinaires  Accompagnement INSEE pour les choix et justificatifs du/des modèle(s) de pondération à mettre en place et méthode d'imputation de la non-réponse partielle  Tests complémentaires sur les trajectoires universitaires antérieures (filières, diplôme, réussite) et la localisation géographique |  |  |  |  |
|  | Compte-rendu des tests et des choix de redressement  Attention particulière sur les poursuites d'études et les multi- diplômés   |  |  |  |  |
| Envisager les possibilités futures de <u>d'extension de l'enquête</u>            | Réflexion sur le calendrier et les fréquences d'enquête  Référencement des autres enquêtes existantes et des méthodologies mises en œuvre  |  |  |  |  |

Bilan d'opportunité d'élargissement du champ ou d'ouverture à d'autres diplômes

Etat des lieux et échanges avec les autres opérateurs ou organisateurs de dispositifs d'enquête (CGE/ENSAI, APEC, CEREQ)

#### Chapitre 3 : Echantillon : méthode du redressement - le calage sur marge

#### 3.1. Les méthodes d'échantillonnages

Lors d'une enquête plusieurs choix de sélections d'un échantillon sont possibles. En effet, dans la méthodologie d'enquête, il existe plusieurs méthodes pour échantillonner un sous-groupe. Ces méthodes peuvent être résumées en deux groupes, les méthodes probabilistes et les méthodes non-probabilistes.

- L'échantillonnage aléatoire : Tous les éléments de l'échantillon ont la même chance d'être interrogé
- L'échantillonnage par grappes : Dans ce cas, il est préalablement nécessaire de créer des sous-groupes puis de choisir aléatoirement ces grappes. Enfin, on interroge l'ensemble des éléments de ces sous-groupes.
- L'échantillonnage systématique : (Nombre d'éléments de la population) / (Taille de l'échantillon)
- L'échantillonnage stratifié: Cette méthode a pour but de recréer dans l'échantillon les mêmes sous-groupes que dans la population mère.

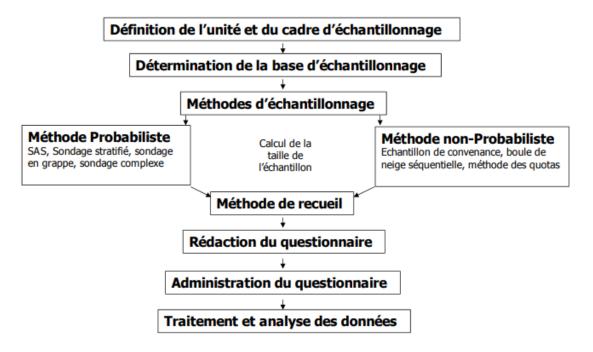


Figure 10 : Procédure pour le choix de la méthode d'échantillonnage

Un échantillon n'est jamais totalement représentatif de la population totale enquêtée. L'échantillon n'est qu'un modèle réduit de la population. Vérifier qu'un échantillon est représentatif permet d'éviter que les résultats de l'enquête soient extrapolés. Un échantillon représentatif donne plus de poids aux résultats.

L'hypothèse de la représentativité spécifie que les répondants d'une catégorie donnée sont représentatifs des non-répondants à l'enquête. C'est le redressement d'échantillon.

L'hypothèse sous-jacente de cette opération de post stratification est que les personnes de ces catégories ayant répondu sont représentatives de celles qui n'ont pas répondu! L'hypothèse peut sembler lourde mais est inévitable en post-stratification, encore appelé redressement d'échantillon.

Le redressement d'échantillons est très fréquent dans le cadre d'enquêtes ou de sondages. Dans le cas des sondages politiques ou d'opinions, le recours au redressement est quasi automatique afin de prendre en compte les répartitions sociologiques et démographiques de la population.

Redresser un échantillon consiste à attribuer une pondération aux individus d'une enquête afin de donner un poids plus important aux catégories sous-représentés par rapport à la population totale et donner un poids moins important à ceux qui sont surreprésentés.

Il faut faire attention que des poids trop importants ne soient pas attribués à un nombre trop réduit d'individus. Cela peut entrainer que la réponse d'un individu ou d'un petit nombre exprime la réponse d'une classe entière.

On doit donc réduire la variance des estimateurs afin d'avoir de meilleures estimations des poids. Ainsi, les variables de redressement doivent en autre :

- Être le plus corrélées possibles aux thématiques de l'étude
- Peu nombreuses

Dans le cas de l'enquête STAPS, nous avons pondéré par rapport à quatre variables. La première étape a consisté à vérifier que les variables choisies étaient l'impact des variables était significatif par rapport à la non-réponse. Ces résultats sont fournis par une régression logistique sur une base globale.

On distingue 2 types de non-réponse :

- La non-réponse totale : Aucune information n'est remplie
- La non-réponse partielle : Une partie de l'enquête est remplis mais n'est pas mené à son terme

Cette figure permet de savoir si les variables sont significatives avec une régression logistique. La significativité des variables est testée à l'aide de la P values (voir tableau)

| Analyse des effets Type 3 |     |                  |            |  |  |
|---------------------------|-----|------------------|------------|--|--|
| Effet                     | DDL | Khi-2<br>de Wald | Pr > khi-2 |  |  |
| SEXE                      | 1   | 16.6748          | <.0001     |  |  |
| sbac                      | 8   | 57.8616          | <.0001     |  |  |
| age                       | 6   | 18.4675          | 0.0052     |  |  |
| num_etab                  | 36  | 640.6892         | <.0001     |  |  |

Figure 11: Log de sortie SAS : Significativité des variables

#### 3.2. Calage sur marges

La fonction suivante est une macro du logiciel statistique SAS crée dans les années 90 par l'INSEE. Elle est disponible sur leur site internet. Cette macro prend plusieurs paramètres obligatoires.

Le calage sur marge consiste à repondérer les unités de l'échantillon. L'algorithme modifie les poids d'échantillonnage afin que les estimations soient d'une part que les totaux des variables numériques soient équivalents avec les totaux de la population mère. D'autre part, les effectifs des modalités catégorielles soient équivalents avec les effectifs connus.

Fonction de distance : LOGIT

%*calmar*(data=base\_rep, poids=poids\_grh, ident=ine, datamar=marges\_t, M=1, lo=0.6, up=1.8, maxiter=30, editpoi=non, obseli=oui, datapoi=poids\_calage, misajour=non, poidsfin=poids\_calmar, labelpoi=pond logit,stat=oui, notes=oui);

Figure 12: Fonction dans SAS du calage sur marge

Une fois le programme lancé, on a des résultats sur plusieurs éléments notamment la variance, la moyenne et la somme des poids qui doit être égal au nombre d'observation exploitable.

Méthode : linéaire Statistiques sur les rapports de poids (= pondérations finales / pondérations initiales) et sur les pondérations finales

La procédure UNIVARIATE Variable : \_f\_ (Rapport de poids)

| Moments                       |            |                           |            |  |
|-------------------------------|------------|---------------------------|------------|--|
| N                             | 4020       | Somme des poids           | 4020       |  |
| Moyenne                       | 1          | Somme des observations    | 4020       |  |
| Ecart-type                    | 0.16874461 | Variance                  | 0.02847474 |  |
| Skewness                      | 10.0207018 | Kurtosis                  | 210.912984 |  |
| Somme des carrés non corrigée | 4134.44    | Somme des carrés corrigée | 114.439998 |  |
| Coeff Variation               | 16.8744613 | Std Error Mean            | 0.00266144 |  |

Figure 13: Log de sortie : Statistiques descriptives sur les poids

D'autres statistiques plus spécifiques sont disponibles. On peut donc voir la distribution des poids finaux. Le poids maximum est de 13.6. Il faut également noter que les poids sont faibles, 99% des poids sont inférieurs à 4.8. Ces statistiques permettent de savoir s'il n'y a pas de poids trop important.

| Quantiles (Définition 5) |          |  |
|--------------------------|----------|--|
| Niveau                   | Quantile |  |
| 100Max 100%              | 13.66667 |  |
| 99%                      | 4.71429  |  |
| 95%                      | 2.58140  |  |
| 90%                      | 1.94340  |  |
| 75% Q3                   | 1.62500  |  |
| 50% Médiane              | 1.40909  |  |
| 25% Q1                   | 1.26786  |  |
| 10%                      | 1.21176  |  |
| 5%                       | 1.15094  |  |
| 1%                       | 1.12000  |  |
| 0% Min                   | 1.12000  |  |

| Observations extrêmes |             |     |                |             |      |
|-----------------------|-------------|-----|----------------|-------------|------|
| La plus petite        |             |     | La plus grande |             |      |
| Valeur                | INE         | Obs | Valeur INE     |             |      |
| 1.12                  | 8010028751R | 447 | 4.81818        | 2304025448M | 2049 |
| 1.12                  | 8007044879B | 446 | 4.81818        | 2504053521F | 2050 |
| 1.12                  | 8007037864B | 445 | 13.66667       | 0808038654K | 3936 |
| 1.12                  | 2106008594B | 444 | 13.66667       | 2406013517J | 3937 |
| 1.12                  | 1704009897W | 443 | 13.66667       | 2406014073N | 3938 |

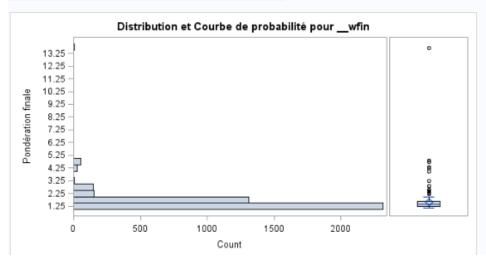


Figure 14 : Log de sortie : Statistiques descriptives sur les poids

## Chapitre 4 : Traitements des données

#### 4.1. Traitements statistiques

La description statistique est une étape importante d'une analyse statistique. Elle permet d'obtenir un aperçu des données pertinentes. Cette étape est souvent préalable à l'utilisation de méthodes plus avancées. Plusieurs outils permettent de synthétiser un ensemble de données. Ces outils peuvent être :

• Numériques : Moyenne, médiane, variance...

• **Graphiques**: Histogramme, boîte à moustaches

Ces outils ne se cantonnent pas à l'analyse d'une variable mais peuvent être utilisés pour représenter le lien parmi plusieurs variables.

• Univarié : Analyse d'une variable notamment la distribution

• Bivarié : Analyse de deux variables (ou deux à deux)

• Multivarié : Analyse de plusieurs variables

Logiciels utilisés pour l'analyse statistique :

- Le langage R: R est l'un des programmes d'analyse statistique de référence. Il s'agit d'un projet développé par Bell Laboratories. Il fournit une palette de techniques statistiques (modélisation linéaire et non linéaire, tests statistiques classiques, classification, etc.) et graphiques. Ce langage est parfaitement extensible, il permet notamment la création de Dashboard ou de graphique interactif.
- SAS « Système d'analyse statistique » est une suite logicielle développée par SAS Institute. Il permet en autres de faire des analyses avancées, gestion des données ou l'analyse prédictive etc. Cette suite logicielle permet d'extraire ou d'analyser des données provenant de sources variées et effectuer des analyses statistiques

#### 4.2. Traitement de données textuelles

Des techniques supervisées ou non peuvent être mises en place pour avoir des indications sur les raisons de l'obtention d'un diplôme jeunesse et sport ou l'intitulé de l'emploi.

L'objectif est de mener une analyse exploratoire des réponses des questions ouvertes. Deux types de questions ouvertes sont visés.

- Les questions relatives à l'obtention d'un diplôme jeunesse et sport
- Les questions sur l'intitulé de l'emploi

Il existe deux grandes catégories d'approches en termes d'analyse textuelle.

• L'analyse sémantique où la séquence des mots, l'utilisation des mots comme nom ou verbe, la structure hiérarchique des mots, etc.

• Sac de mots où tous les mots sont analysés comme un seul jeton. Dans ce cas, l'ordre n'a pas d'importance.

| Q26<br><chr></chr>                          | Q57<br><chr></chr>              |
|---|---------------------------------|
| chargée d'affaire en couverture             | chargée d'affaire en couverture |
| préparateur livreur                         | préparateur livreur             |
| conseiller informatique                     | conseiller informatique         |
| enseignante eps vacataire                   | animatrice                      |
| enseignant d'education physique et sportive | enseignant stagiaire eps        |
| chargée de ressources humaines              | chargée de ressources humaines  |
| 6 rows                                      |                                 |

Figure 15: Exemple des réponses reçus

L'objectif est de mener une analyse exploratoire des réponses des questions ouvertes. Deux types de questions ouvertes sont visés.

- Les questions relatives à l'obtention d'un diplôme jeunesse et sport
- Les questions sur l'intitulé de l'emploi

## 4.2.1. Le jeu de données

Les données textuelles utilisées proviennent de plusieurs questions ouvertes dans le questionnaire. L'objectif de ces questions était de recueillir l'avis, le sentiment ou l'intitulé de l'emploi des répondants. L'analyse par une question ouverte permet de recueillir une information plus riche et plus détaillée.

### 4.3. Etapes de l'analyse

#### 4.3.1 Extraction de texte

La première étape consiste à extraire les questions et les transformer sous forme de corpus. Le corpus est constitué de l'ensemble des réponses individuelles sous forme de vecteur.

Des packages informatiques sont disponibles pour créer des corpus. Dans le cas présent, il s'agit du package  $R \ll TM \gg$ .

Pour créer un corpus à l'aide de Tm, il est nécessaire de passer un objet «Source» en tant que paramètre à la méthode VCorpus.

L'objet source est similaire à un emplacement d'entrée abstrait. La source que nous utilisons ici est une "Vectorsource" qui ne saisit que des vecteurs de caractères.

#### 4.3.2. Prétraitement du texte

Pour procéder à l'analyse textuelle, il faut créer un « sac de mots ». Le sac de mots est composé des mots utilisés dans le texte et de leurs fréquences. Ce sac peut être représenté sous forme de matrice :

- Une matrice de termes de document (DTM)
- Le terme de matrice de documents (TDM)

Le DTM ou le TDM doivent être « nettoyés » afin de garantir que l'ensemble des mots pertinents sont présents. Pour cela, un pré traitement à l'image des données structurées doit être effectué. Ce prétraitement consiste notamment à :

- 1. Convertir en minuscule : En langage informatique un mot composé de majuscules et minuscules sont considérés comme différents. Cela empêchera de connaître l'occurrence exacte du mot dans la matrice.
- 2. Supprimer la ponctuation : La présence de la ponctuation peut créer le même problème notamment les points en fin de phrase.
- 3. Supprimez les mots vides : L'expression "mots vides" est un concept important dans le cadre de l'exploration de texte. Les mots considérés comme « vides » sont principalement, les prépositions, les pronoms, les conjonctions, etc.

Ces mots doivent être supprimés afin de faciliter l'analyse du texte, les laisser entraînerai une surestimation et occulterai les mots clés pertinents à l'analyse. Ils peuvent être retirés de façon automatique avec une liste prédéfinie ou de façon plus personnalisé après une première analyse. Cela peut permettre de repérer les mots spécifiques très fréquents dans un corpus mais pas très utile à l'analyse en cours.

#### 4.3.3. Tracer un document

La radicalisation consiste à réduire les mots infléchis (ou dérivés) et les transformer sous forme de racine, base ou racine - généralement une forme de mot écrit. Le suffixe du mot est supprimé pour garder que la première partie.

Par exemple, « entraînement», «entrainer» et «entraineur» seront réduits à «entraine» après avoir été lancés. Cette transformation permet de s'assurer que le même mot ne se répète pas sous différente forme.

| Form                | Suffix | Stem  |
|---------------------|--------|-------|
| studies             | -es    | studi |
| studying            | -ing   | study |
| niñ <mark>as</mark> | -as    | niñ   |
| niñez               | -ez    | niñ   |

Figure 16: Exemple de radicalisation d'un mot

## Chapitre 5 : Conception des outils d'enquêtes : construction du questionnaire & tableau de bord de suivi de l'enquête (dashboard sous R Shiny)

#### 5.1. Caractéristiques du questionnaire

Le questionnaire est une série de question successive qui permet d'obtenir des informations de manière fiable et méthodique. Il est souvent utilisé comme outils de recherche dans plusieurs domaines tel que les sciences sociales, le marketing, la sociologie etc.

#### 5.1.1. Avantages du questionnaire

Travailler avec un questionnaire en ligne nous permet d'enquêter un grand nombre de diplômé de façon pratique. Dans notre cas, enquêter plus de 7000 diplômés avec un questionnaire papier ou une enquête qualitative (C'est-à-dire des rencontres) serait impossible ou très peu efficace. La grande quantité d'information obtenue est donc plus facile à traiter et interpréter.

Le questionnaire en ligne permet aux répondants de répondre à n'importe quel moment contrairement aux sondages avec des centres d'appels. De plus, les mails permettent une meilleure gestion de la relance. L'enquête par appel téléphonique est faite en dernier recours par les observatoires pour améliorer le taux de réponse. Des techniques sont mises en place pour éviter que les mails tombent dans les spams.

Pour un meilleur taux de retour, il faut rassurer le répondant sur l'aspect anonyme de l'enquête. Un message d'accueil est disponible afin de rassurer. Depuis la mise en place de la RGPD en 2018, renseigner les répondants sur leurs droits est obligatoire. Le questionnaire doit être construit en « entonnoir » afin de poser les questions les plus larges et général d'abord. La suite du questionnaire permettra de rentrer dans les détails et poser les questions plus personnelles voire concernant la vie privée à la fin. De plus, les questionnaires en ligne sont moins couteux que d'autres méthodes.

#### 5.1.2. Inconvénients du questionnaire

Impossibilité de reformuler les questions si incompréhension : Le problème principale des questionnaires en ligne est l'impossibilité de savoir si le répondant à bien compris la question.

## 5.2. Catégories de questions

Il y a plusieurs types de questions pour un questionnaire. Le type de question dépend de l'objectif de l'enquête. Le type de question permet de donner plus ou moins de liberté au répondant. Le type de question posé dans un questionnaire aura un impact sur le type de données qui sera exploité.

Il y a trois types de questions :

## • Les questions fermées :

Elles fixent à l'avance les réponses possibles

Avantages : Les réponses sont rapides et faciles pour les répondants. Les permettent des réponses plus fiables et une analyse des données simplifiée.

Inconvénients : Cependant, ce type de question limite les réponses aux questions et force le répondant à s'inscrire à un nombre limité de choix. Les choix peuvent être

Réponse faussée si choix incomplet

#### • Les questions ouvertes :

Elles Permettent au répondant le libre choix de ses réponses, elles permettent également des réponses personnalisées, plus complètes, voire nuancées.

**Avantages**: Les questions ouvertes permettent d'avoir des réponses libres et approfondies. Les répondants ne sont pas influencés dans leurs réponses.

**Inconvénients** : Cependant, ce type de question densifie les réponses. Cela rend difficile l'analyse des réponses de façon quantitative et rallonge l'analyse.

Si le répondant n'a pas correctement compris la question, le libre choix peut mettre en difficulté certaines personnes

#### • Les questions semi-ouvertes :

Les réponses sont fixées dans ce cas à l'avance mais laisse la possibilité au répondant de donner librement sa réponse. Une possibilité « autre » laisse le répondant exprimer son choix s'il ne se retrouve pas dans les réponses proposées.

#### 5.3. Règles de formulation des questions

Les questions doivent être courtes et précise : Cela permet d'éviter que le répondant se lasse face à un questionnaire trop imposant

Les questions ne doivent pas être ambiguës : Cette règle permet d'éviter la non-réponse ou que la réponse donnée ne reflète pas la réalité.

Les questions ne doivent pas suggérer la réponse : Il faut rester neutre dans la tournure de la question.

Les questions ne doivent pas entraîner un grand effort de mémoire : Il faut éviter de poser des questions qui remontent trop loin dans le temps. Cet effort peut pousser les répondants à inventer en cas d'oubli.

Les questions ne doivent pas être hypothétiques

Chaque question doit comprendre une unique thématique ou ne doivent pas avoir de double négation : « ex : ne doivent pas avoir de double négation »

#### 5.4. Règles de rédaction du questionnaire

La rédaction d'un questionnaire doit être en trois parties :

Une introduction de présentation du but du questionnaire : La présentation du questionnaire est nécessaire afin d'informer le répondant sur l'objectif de l'enquête. Cette première information est primordiale car les répondants peuvent se sentir pas concerné. L'introduction permet également de rappeler quelques règles légales par rapport aux droits du répondant. Il est parfois nécessaire d'estimer le temps que peut prendre les réponses afin d'éviter les réponses partielles.

#### Les questions :

Regroupées par thématique : Cette règle permet au questionnaire d'être plus lisible et plus facile à aborder pour le répondant. Annoncer les thématiques à l'aide d'encadré s'avère utile pour que le répondant ne soit pas perdu.

Questions sensibles en fin de questionnaire : Risque de gêne et de recul de l'enquêté si sujet gênant dès le début. On sait que certains sujets entrainent un pourcentage élevé de non-réponse comme le salaire qui est encore un sujet « tabou ».

Une conclusion de remerciement : Une conclusion permet également de valider le questionnaire ou pouvoir revenir sur ces réponses dans certains cas. La conclusion peut également permettre de présenter le résultat de d'autres enquêtes, présenter des résultats antérieurs etc.

## Longueur:

Il faut éviter d'avoir un questionnaire trop long. Les répondants auront tendances à abandonner avant la fin. Il est préconisé de limiter un questionnaire à 20 -30 minutes maximum.

Pertinence : s'assurer que les informations recherchées n'existent pas déjà. Dans ce cadre, des logiciels d'enquête en ligne permettent d'importer directement les données et de ne pas poser la question si l'information est disponible. L'appariement des bases intégrées au questionnaire permet de :

- Réduire la durée du questionnaire
- Vérifier les données que l'on possède
- Compléter les données existantes

#### Questions catégorielles (ou de liste)

Il y a deux types de questions catégorielles non ordonnées et les questions catégorielles ordonnées.

#### Non ordonnées

Pour les variables catégorielles non ordonnées, il n'existe pas naturellement d'ordre entre les items

Ces questions sont souvent simples et faciles à remplir. Il est préférable de les placer au début du questionnaire pour **mettre en confiance l'enquêté**. Placer à la fin du questionnaire, elles permettront aux répondants de remplir plus facilement le questionnaire peut être « lassé » par le nombre important de question précédent.

Si les modalités ne sont pas ordonnées, il faudra définir tous les cas de figure possibles, Il faut également prendre en compte que les catégories doivent toujours être mutuellement **exclusives** (on ne doit pouvoir répondre qu'à une seule question).

Les questions à réponses multiples doivent être utilisées avec modération :

Dans le cas où plusieurs réponses sont possibles, on pourra proposer aux répondants de :

- Cocher les réponses
- Les hiérarchiser (notation)
- Cocher les réponses et choisir celle qui a le plus d'importance.

#### Ordonnées : questions d'échelle

L'utilisation de question catégorielle ordonnée dépend des objectifs :

- Des échelles de fréquence ou de notation (ex : de 1 à 5)
- Des classes par « tranches » pour les variables continues (ex : 18-25 ans). Les intervalles permettent aux répondants de donner une réponse même quand ils ne sont pas certains de la réponse exacte.
- Des échelles de satisfaction ou de jugement

Il faut veiller au bon nombre d'items!

Le nombre d'item ne doit pas être trop important, en effet, on ne se rappellera plus à la fin de ce qui avait été énoncé au début. Cependant, si on en utilise trop peu, la précision de description du phénomène sera insuffisante.

Il faut veiller à équilibrer les items!

Les items ne doivent pas être trop déséquilibrés entre eux. Si un pourcentage trop important se retrouve dans une unique modalité, il sera beaucoup plus compliqué d'expliquer le phénomène.

Attention à l'effet de liste!

Attention aux nombres de modalités dans une question à réponse sous forme d'échelle!

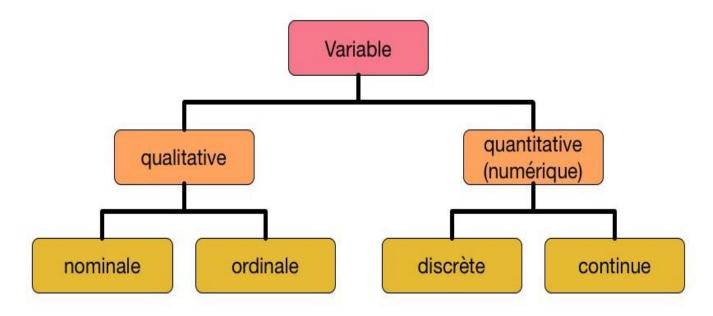


Figure 17: Les types de variables

#### Outil(s) de suivi de la procédure de collecte :

Afin de suivre cette préconisation, nous avons mis en place une plateforme de suivi de collecte en lien avec les observatoires. Cette plateforme a été développée avec la plateforme open source R shiny. Cet outil permet de partager avec un lien internet des Dashboard mais aussi d'interagir avec les utilisateurs. L'objectif était de permettre aux observatoires de connaître en quasi-temps réel le taux de réponse de l'établissement, le taux de réponse global et de connaître les réponses complètes, incomplètes ou non réponse. Cette plateforme simple permet de gérer plus simplement la relance.

Avoir de bonnes informations sur le taux de réponses permet d'avoir un meilleur taux de réponse. Dans l'objectif d'améliorer le taux de réponse de l'enquête la plateforme contient trois parties pour donner le maximum d'information disponible :

- Un Dashboard avec le taux de réponse et le taux de réponse incomplète
- Une cartographie des établissements
- Une partie pour télécharger le fichier de l'établissement

# PARTIE 3: ANALYSE DES DONNEES D'ENQUETE: RESULTATS, INTERPRETATION, Synthèse

## Chapitre 1 : Analyse de données (statistiques) des résultats de l'enquête

#### 1.1. Description de la population enquêtée

L'enquête STAPS a été lancée en décembre 2018 sur les 6100 diplômés de licence STAPS en 2016. Cette enquête a pour but de retracer les parcours académiques et professionnels des diplômés 30 mois après l'obtention la Licence. Les diplômés proviennent de plus de trente UFR réparti sur tout le territoire de France métropolitaine et des DOM.

Lors de cette enquête, une trentaine d'établissement (35) ont été enquêtés. La répartition des diplômés par établissement est très inégale pour les formations en Licence STAPS. Les quatre établissements les plus importants en termes d'effectif représentent 25% du nombre de répondant total. Le taux de réponse est de 56%, ce qui représente 4020 réponses exploitables.

Environ deux tiers des répondants sont des hommes. Cette proportion est différente en fonctions des spécialités de licence. Si la spécialité APAS atteint la parité avec environ 52% de femmes, les hommes représentent environ 80% des enquêtés pour les spécialités entrainement sportifs ou ergonomie du sport et performance. Cette répartition dans la formation de licence est à mettre en parallèle avec les métiers de la branche du sport qui ont une proportion identique.

Pour cette enquête, l'ensemble des spécialités du diplôme ont été sollicités. La spécialité la plus importante en termes d'effectif est la spécialité Education et motricité (43%), suivit de la spécialité Activité physique adapté et santé (20%), Entraînement sportif (19%), Ergonomie du sport et performance (2%) et management du sport (16%). Bien que la spécialité EM représente encore une part significative des diplômés de licence STAPS, la formation STAPS se diversifie dans plusieurs domaines tels que la santé ou le management. Elle s'éloigne de la formation quasi exclusive des enseignants des activités physiques et sportives. Ce déséquilibre est également dû au faible nombre d'établissement qui proposent l'ensemble des spécialités de licence.

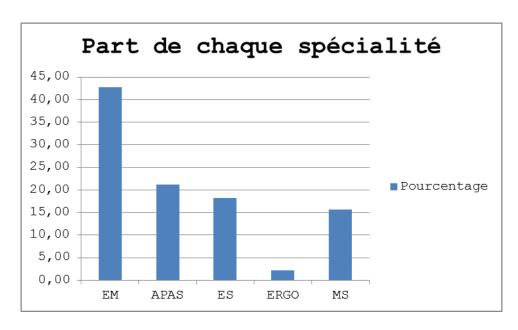


Figure 18: Distribution des spécialités parmi les diplômés de licence en 2016

Parmi les diplômés qui ont répondu à l'enquête, 85% ont obtenu un baccalauréat général. Les bacheliers scientifiques sont majoritaires, ils représentent 55% des répondants à l'enquête. Les diplômés d'un baccalauréat économique et social ou d'un baccalauréat littéraire représentent respectivement 27% et 2% des répondants. Les bacheliers technologiques représentent quant à eux 11%.

Les répondants de cette enquête ont à 55% réussit leur licence en 3 ans. Ce taux est supérieur à 80% pour la réussite en 3-4 ans. Les diplômés d'un baccalauréat général sont 60% à réussir en 3 ans contre 34% pour les bacheliers technologiques.

Les bacheliers scientifiques ont à 65% obtenu leur licence en 3 ans suivit des bacheliers ES (55%) puis L (51%). La réussite particulièrement importante des diplômés d'un baccalauréat général et notamment des diplômés d'un baccalauréat scientifique est en partie due à la part importante des enseignements scientifiques de la licence comparée aux enseignements liés à la pratique sportive.

Cependant, ces chiffres sur la réussite peuvent être biaisés car le mode de calcul ne prend pas en compte la réorientation ou la formation continue.

## 1.3. Analyse de « la poursuite d'étude » : 83% des diplômés ont repris une formation ou poursuivit dans les 30 mois après la licence

Les trois années qui suivent l'obtention de la licence, les diplômés ont chaque année le choix entre poursuivre les études (P) ou s'insérer (I). Ce choix sur trois ans permet de reconstruire quatre parcours principaux : s'insérer durablement (III), Poursuivre puis s'insérer (PII ou PPI) ou poursuivre les 3 années suivantes (PPP).

36% des répondants déclarent avoir poursuivi 2 ans (PPI), 30% trois ans (PPP). La part d'étudiant qui s'est insérée durablement après la licence est de 17% (III).

Les parcours PII et PPI désignent des étudiants qui se sont inscrits pendant un an ou deux ans sans prise en compte de l'obtention d'un diplôme supplémentaire.

Les autres parcours correspondent à une succession d'insertion ou de poursuite d'étude après l'obtention de la licence. 39% des diplômés qui suivent un autre parcours sont en étude au premier décembre après s'être inséré (IPP), 20% s'insèrent deux ans avant de poursuivre (IIP), 24% suivent un parcours (PIP).

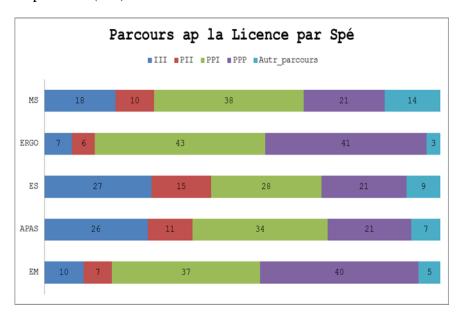


Figure 19: Distribution des spécialités de la licence dans les parcours après la licence

A date d'enquête, 16% des diplômés généraux se sont insérés durablement (III), ce taux de 28% pour les diplômés de baccalauréat technologie et 36% pour les autres baccalauréats (Bac pro + autres). Les bacheliers généraux favorisent la poursuite d'étude en deux ou trois ans. Ils sont 36% à poursuivre deux ans et 30% à poursuivre trois ans. Ce taux est respectivement de 28% et 23% pour les bacheliers technologiques. 22% des autres bacheliers poursuivent deux ans et 23% trois ans.

|          |     | Ш   | PII | PPI | PPP Autre_pa | rcou Total |
|----------|-----|-----|-----|-----|--------------|------------|
| ES       | 19% | 10% | 36% | 28% | 8%           | 100%       |
| L        | 22% | 11% | 28% | 26% | 13%          | 100%       |
| S        | 14% | 9%  | 37% | 33% | 7%           | 100%       |
| bac_tech | 28% | 15% | 27% | 24% | 6%           | 100%       |
| Autre    | 37% | 11% | 22% | 22% | 8%           | 100%       |

Figure 20: Distribution des séries du baccalauréat dans les parcours après la licence

75% des diplômés s'inscrivent dans une formation l'année après la licence

Si une grande majorité des diplômés de l'enquête poursuive en master, d'autres parcours sont possibles et d'avantage empruntés en fonction des spécialités de troisième année.

#### La poursuite en master privilégiée

Plus de 80% des diplômés poursuivent dans un cursus master (M1 ou M2) l'année suivant l'obtention de la licence (dont parcours MEEF).

Poursuite en master par spécialité de Licence : Les diplômés de la spécialité Education et Motricité sont les plus nombreux à poursuivre en Master. Ainsi, 93% sont inscrit dans un cursus master en 2016-2017, 87% en 2017-2018 et enfin 70% en 2018-2019. Bien que cette proportion soit moindre pour les autres spécialités, le taux de poursuite dans un cursus master varie entre 87% et 72% pour la spécialité management du sport, 78% et 57% pour la spécialité ES. Tout en restant majoritaire, la poursuite d'étude dans un cursus master diminue dans le temps.

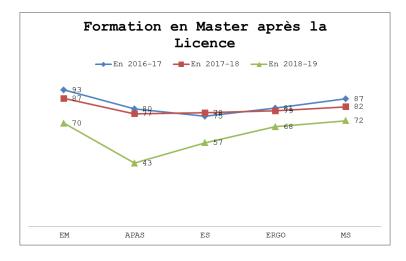


Figure 21: Evolution de la part d'étudiant intégrant un cursus master après la licence (en %)

Les diplômés de la spécialité APAS diversifient d'avantage leur formation après la licence notamment la deuxième année après l'obtention de la licence. Ils sont 43% à s'inscrire dans un cursus master contre 57% pour les diplômés de la spécialité ES et 58% pour les diplômés de la spécialité ergonomie du sport. Pour la période 2016-2017. Après l'obtention de la licence, 7% des diplômés de licence APAS se sont inscrits dans une formation dans le domaine de l'action sociale ou une formation dans le secteur médical (NB : permet de poursuivre vers les métiers de type kiné). Cette proportion était de 12% en pour la période 2017-2018 et 25% pour la période 2018-2019.

Le master est une voie adaptée pour les diplômés qui souhaitent tenter les concours de la fonction publique au sein des collectivités ou niveau national. Ainsi, 12% des enquêtés ont

obtenu à date d'enquête un concours en lien avec les APS. 75% des concours obtenus sont des CAPEPS, 6% des concours d'inspecteur de la jeunesse et des sports.

De plus, 95% des CAPEPS obtenus à date d'enquête le sont par des diplômés de la spécialité EM. Cette spécificité fait de la spécialité EM une spécialité atypique par rapport aux autres spécialités qui se sont largement diversifiées par rapport à la formation des enseignants.

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les proportions de diplômés à suivre un master LMD ou un master enseignement. Si 59% des diplômés qui poursuivent un cursus master au 1<sup>er</sup> décembre 2018 suivent un master LMD, la variation entre les spécialités est très forte. 87% des diplômés de la spécialité EM qui suivent un cursus master au 1<sup>er</sup> décembre 2018 suivent un master enseignement. Cette proportion est inversée pour les autres spécialités de licence. Les diplômés d'une licence MS qui ont poursuivi au 1<sup>er</sup> décembre 2018 dans un cursus master sont 93% à suivre un master LMD, 83% pour la spécialité ES et 74% pour la spécialité APAS.

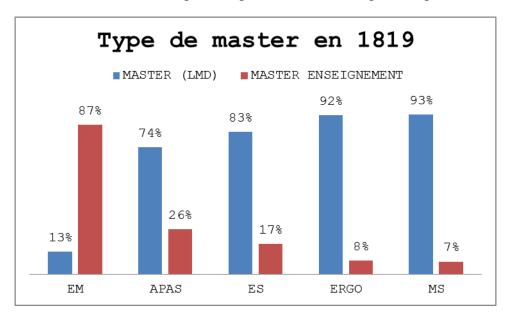


Figure 22: Distribution du type de master dans un « cursus master »

Combien en M1, combien en M2 chaque année ? En 2016-2017 à quelques rares exceptions, les diplômés qui poursuivent un cursus master poursuivent en master 1 (99%). Ils sont 71% En 2017-2018 71% en M2 et 81% en M2 en 2018-2019. En 2017-2018, 70% des étudiants de la spécialité EM qui suivent un cursus master sont inscrit en master 2. Ce taux est de 81% pour les spécialités APAS et ergo.

## 1.3. Analyse « des diplômes intermédiaires » : 42% des diplômés de licence STAPS ont obtenu un diplôme jeunesse et sport

Le diplôme jeunesse et sport : un passeport pour l'emploi étudiant

La licence STAPS a été prescriptrice dans la préparation à l'insertion professionnelle. Ainsi, plus de 98% des diplômés de licence STAPS ont effectué au moins un stage. Ils sont même 84% à en avoir effectué deux ou plus pendant la licence. Hormis la spécialité ergonomie (73%) ce chiffre est stage pour les autres spécialités de Licence.

L'engagement en faveur de mission bénévoles est également très important. En effet, 70% des diplômés de licence STAPS ont participé à une mission pendant la Licence. Ils sont même 52% à avoir effectué une mission en tant que bénévole plus d'une fois.

Pour avoir une activité complémentaire à la formation en licence STAPS, les diplômés se tournent vers l'obtention de diplôme jeunesse et sport. Ainsi, 42% des diplômés ont obtenu un diplôme ou un brevet qui permet d'accéder aux métiers réglementés ou à l'encadrement des APS. Entre autres, plus de 45% des diplômes obtenu sont des BAFA, plus de 25% des BNSSA, 19% des diplômes fédéraux. 14% des diplômes obtenu sont des certifications de qualification professionnelle (CQP). Ces certifications permettent de faire reconnaître les compétences acquises à des fins professionnelles au niveau d'une branche professionnelle.

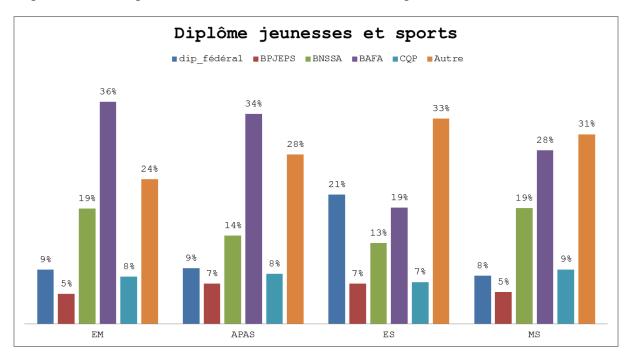


Figure 23: Distribution des diplômes ou des brevets dans les spécialités de licence

Diplôme jeunesse et sport par spécialité de licence : La proportion des diplômes obtenus dépend de la spécialité de licence. Ainsi, 55% des diplômes/brevets obtenus par les diplômés de la spécialité EM sont des BAFA, cette proportion est de 47% pour les diplômés de licence APAS,

40% MS et 28% ES. 35% des brevets/certifications obtenus par ces derniers sont des diplômes fédéraux. C'est deux fois plus que les autres spécialités de licence. Le BNSSA est le deuxième diplôme le plus fréquemment obtenu. Il représente 30% des diplômes obtenus pour la spécialité EM, 27% pour la spécialité MS, 22% pour la spécialité ES.

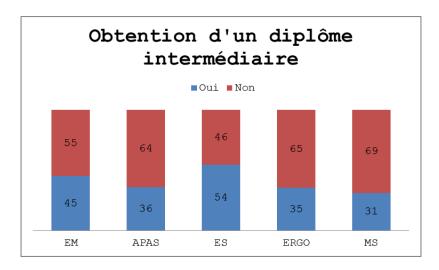


Figure 24: Obtention d'un diplôme ou un brevet lié au APS (en %)

Si la majorité de ces diplômes ont été obtenus pendant la licence (17%), certains sont obtenus en majorité après la licence STAPS. Parmi les diplômés enquêtés, 8% des BAFA obtenus l'ont été avant ou pendant la licence STAPS. Ce taux est de 50% pour les titres professionnels, 56% pour les DEJEPS ou 42% pour les BPJEPS, 18% pour les CQP.

La formation de licence STAPS est parfois insuffisante dans un domaine fortement encadré. Des suppléments aux diplômes sont parfois nécessaires. Ainsi, au 1<sup>er</sup> décembre 2018, 35% des enquêtés ressentent le besoin de compléter leur formation quand ils ne sont pas en emploi. Ce chiffre atteint 43% pour ceux qui ont un emploi. Les enquêtés qui ont obtenu un diplôme jeunesse et sport sont 50% à ressentir le besoin de compléter leur formation quand ils ont un emploi. Ce chiffre est de 43% pour ceux qui ne sont pas en emploi au 1<sup>er</sup> décembre.

1.4. Analyse de « l'insertion professionnelle » : Plus de 88% des diplômés ont un emploi 30 mois après l'obtention de la licence

Les différents parcours ont été pris en compte pour mesurer l'insertion. Selon le parcours des diplômés, le taux des personnes en emploi au 1<sup>er</sup> décembre 2018 diffère, il est de 91% pour un parcours (III), 88% pour un parcours (PII) et de 85% pour un parcours (PPI).

Le taux d'insertion varie en fonction du parcours après la licence. Cette différence est due à la durée sur le marché du travail. Pour chaque parcours, la différence d'insertion dépend de la spécialité de licence. Les diplômés qui se sont insérés durablement après la licence ont en moyenne un meilleur taux d'insertion par rapport aux autres parcours. Ainsi, les diplômés de la

spécialité MS sont 96% à avoir un emploi en décembre 2018, 93% pour les diplômés d'une licence EM et 90% pour les diplômés des spécialités APAS et ES. Après deux ans de poursuite d'étude, la variation de l'insertion est très importante. Les diplômés de la spécialité de EM sont les plus nombreux à s'insérer en décembre 2018 (91%) suivit des diplômés de la spécialité ES (88%). Les deux taux d'insertion les moins importantes sont 69% et 70% pour respectivement les spécialités ERGO et MS.

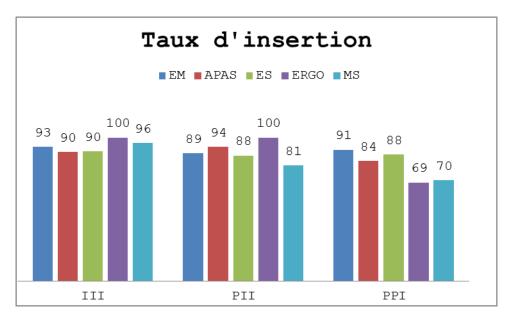


Figure 25: Indicateur d'insertion à 30 mois selon le parcours après la licence

Les diplômés de la spécialité EM qui ont un emploi en décembre 2018 est à 68% dans l'enseignement. L'insertion dans le domaine de l'enseignement est plus faible pour les autres spécialités de licence, il représente 10% pour la spécialité APAS, 14% pour la spécialité ES et 9% pour la spécialité. Les diplômés de la spécialité APAS s'insèrent à 50% dans le secteur de la santé et de l'action sociale. C'est la proportion la plus élevé pour cette spécialité, le secteur de l'administration publique et des activités récréatives représente chacun 8% et 9% pour le secteur du commerce. Les diplômés de la spécialité ES s'insèrent à 37% dans le secteur des activités récréatives, 12% dans le secteur du commerce 10% dans le secteur de la santé et de l'action sociale et 8% de l'administration publique. Les diplômés de la spécialité MS occupent à 29% un emploi dans le secteur du commerce, 22% dans le secteur des activités récréatives et 9% dans le secteur de l'administration publique.

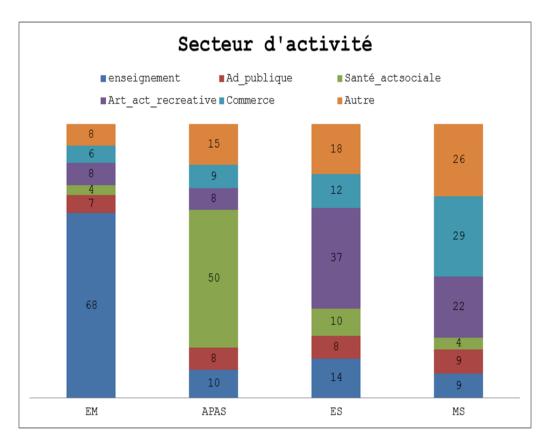


Figure 26: Indicateur d'insertion à 30 mois selon la spécialité de licence

En décembre 2018, 66% des diplômés de la spécialité EM qui sont en emploi ont un emploi de niveau cadre ou profession intermédiaire. Ce taux est de 59% pour la spécialité APAS, 42% pour la spécialité ES, 50% pour la spécialité MS. Cependant, ces proportions varient en fonction des parcours après la licence. Ainsi, 71% des diplômés de la spécialité EM ont un emploi de niveau cadre ou profession intermédiaire après avoir poursuivi deux ans (PPI) contre 58% après s'être inséré durable (III) ou 48% après une année d'étude supplémentaire (PII). Après deux ans de poursuite d'étude (PPI), les diplômés de la spécialité ES qui sont en emploi ont à 46% un emploi de niveau cadre ou profession intermédiaire. Soit 8 points de plus pour un parcours (III).

En moyenne, 51% des enquêtés qui sont en emploi ont un emploi stable. Le taux d'emploi stable varie en fonction de la spécialité et du parcours. Ainsi, 66% des diplômés de la spécialité EM avec un parcours PPI ont un emploi stable. A parcours équivalent, ce taux est 34% pour la spécialité APAS, 42% pour la spécialité ES et 53% pour la spécialité MS. Les diplômés qui ont suivi un parcours III ont en moyen un taux d'emploi stable supérieur aux autres parcours. Pour ce parcours, les diplômés de la spécialité EM ont un taux d'emploi stable de 52%, 56% pour la spécialité APAS et 60% pour la spécialité MS.

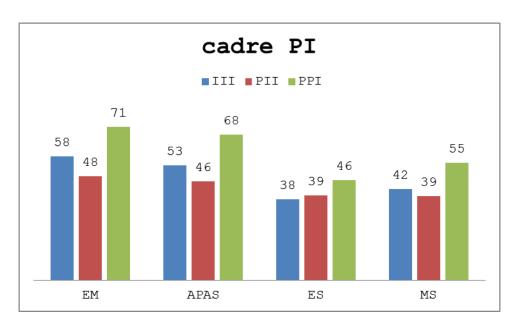


Figure 27 : Indicateur d'insertion à 30 mois selon la spécialité de licence

Le type d'employeur est conforme au secteur d'activité de l'employeur. En moyen, 68% des diplômés de la spécialité EM ont un emploi dans la fonction publique. C'est environ deux fois moins pour les diplômés de la spécialité APAS (29 %) et trois fois moins pour la spécialité ES (22%) et MS (18%). Les employeurs dans le secteur privé est plus important pour les autres spécialités de licence, 69% des diplômés de la licence Ergo ont un emploi dans le secteur privée, 60% pour la spécialité MS. L''emploi dans le secteur privé est deux fois moins importante pour les autres spécialités de licence 36% pour la spécialité ES, 31% pour la spécialité APAS. Les diplômés de la licence APAS ont un emploi à 29% dans une association, 23% pour les diplômés de la spécialité ES.

Bien qu'à date d'enquête la durée sur le marché du travail des différents parcours n'est pas identique, on peut comparer les différences de salaire. Après une insertion durable suite à l'obtention de la licence (III) le salaire médian pour un temps plein varie entre 1665 pour le parcours EM et 1370 pour le parcours APAS. (Plus d'association pour la spécialité APAS). Après deux ans de poursuite d'étude (PPI), les étudiants du parcours ERGO ont un salaire médian pour un temps plein de 1700. C'est 100 de plus que les répondants qui ont obtenu une licence de la spécialité EM et 330 de plus que la spécialité MS.

## Chapitre 2 : Analyse de données textuelles des questions ouvertes

#### 2.1. Objectif de l'analyse textuelle

La fouille de texte a pour ambition de traiter de grandes collections de texte non structurées et les convertir en données structurées pour des analyses plus importantes telle que la visualisation ou le développement de modèles.

Nous allons utiliser l'analyse textuelle afin d'exploiter les questions ouvertes. En effet, ces questions ne peuvent être exploitées à l'état brut. Pourtant, elle renferme des informations importantes et de grandes qualités. Elles permettent de nuancer des réponses ou permettent une diversité de de choix dans les réponses.

L'objectif est de mener une analyse exploratoire des réponses des questions ouvertes. Deux types de questions ouvertes sont visés.

- Les questions relatives à l'obtention d'un diplôme jeunesse et sport
- Les questions sur l'intitulé de l'emploi

#### 2.2. Mots fréquemment utilisés

Une fois le corpus nettoyé et ne contient que les termes utiles à l'analyse exploratoire, l'étape suivant consiste à identifier les termes fréquents dans le texte et les classer par ordre d'apparition.

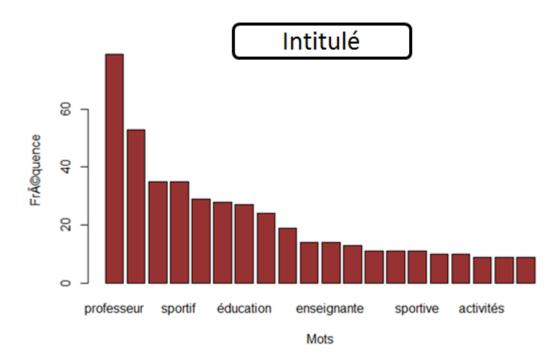


Figure 28: Histogramme de fréquence d'apparition de l'intitulé de l'emploi

#### Créer le DTM et le TDM à partir du corpus

Après avoir prétraité et nettoyé le corpus, il faut le convertir en une matrice de termes de document.

Cette matrice est une matrice mathématique représente la fréquence des termes qui apparaissent dans la collection de texte. Une matrice document-terme à pour caractéristique d'avoir :

- En lignes : Les documents de la collection
- En colonnes : Les termes.

La matrice terme-document est quant à elle une transposition de la matrice document-terme. Cette matrice est en principe utilisée pour l'analyse linguistique. Elle constitue un moyen simple de commencer à analyser les informations présentent dans un corpus de texte.

## 2.3. Analyse textuelle exploratoire

#### 2.3.1. Nuages de mots

Le nuage de mots permet de visualiser un corpus de texte afin de représenter les mots les plus fréquemment utilisés. La taille du nuage de mots varie en fonction de la fréquence d'apparition dans le corpus.

On peut également colorer à l'aide d'une palette de couleurs préalablement définie le nuage de mots afin de faire ressortir les mots en fonction de leurs fréquences.

Les mots présents dans le nuage présentent les mots les plus fréquent quand il demandé « Pourquoi quelles raisons avez-vous suivi une formation en plus de la licence. Les mots qui ressortent le plus sont « travailler », « été » et « Vacances » pour les emplois saisonniers, ou « club » et « passion ». Ce nuage devrait encore être « élagué » afin de ressortir des mots plus pertinents.



Figure 297: Nuage de mots relative à la raison de l'obtention d'un diplôme jeunesse et sport

#### 2.3.2. Comparaison de corpus

L'un des principaux objectifs de cette étude est d'analyser la différence de mots-clés entre ceux qui recommandent et ceux qui ne recommandent pas le produit. À cette fin, nous allons créer 2 corpus - un pour Recommend-yes et un autre pour Recommend-no. Toutes les étapes de prétraitement effectuées précédemment sont répétées pour les deux corpus. Ensuite, les mots fréquemment utilisés sont représentés sous forme de graphiques à barres et de nuages de mots distincts pour chaque corpus afin de comprendre la différence entre les mots utilisés par les clients qui recommandent un produit et ceux qui ne le font pas.

On peut comparer plusieurs corpus à l'aide de nuage de mots en les superposant sur un même nuage. Un nuage de comparaison est donc créé à l'aide de labels pour différencier les deux corpus.

Le nuage va retrouver les mots partagés par l'ensemble des corpus et créer un corpus de mots partagés entre eux.

Le nuage suivant présente l'intitulé des emplois 18 mois (Emploi2017) après l'obtention de la licence et 30 mois après la licence (Emploi 2018). Ce nuage permet de voir que l'intitulé des emplois ou les adjectifs utilisés le plus souvent.



Figure 28: Nuage de mots comparatif entre l'intitulé de l'emploi en 2018 et celui de 2017

#### 2.4. N-gramme et text-mining

En analyse textuelle, la recherche par n-gramme permet d'aller plus loin que l'analyse de fréquence par « uni gramme ». Elle permettrait dans le cadre de cette enquête d'analyser les questions ouvertes plus simplement qu'avec un nuage de mots. Cette analyse plus poussée permettrait de trouver les adjectifs qui accompagnent l'intitulé exact de l'emploi

Un n-gramme est "une sous-séquence de n éléments construite à partir d'une séquence donnée." Il s'agit en d'autres termes d'une séquence de taille n, choisi à l'intérieur d'une séquence de taille supérieur à n.

Exemple : « de » est un bigramme de demain, mai un trigramme et main un quadrigramme.

La séparation en n-gramme ne s'applique pas uniquement aux lettres. Le procédé peut être reproduit avec des mots d'un texte.

Exemple: "Coach" est un bigramme de "Coach sportif".

En effet, le découpage en « uni gramme » entraîne la suppression du contexte et peut changer le sens d'une expression. Par exemple, la présence fréquente du « aime » occulte le fait qu'il peut aussi s'agir de « aime pas ». L'analyse en n-gramme permet donc d'avoir une vision plus précise.

## Chapitre 3 : Synthèse des résultats

| Taux de réponse | Taux de poursuite<br>en master | d'un diplôme | Taux d'intertion 30<br>mois après<br>l'obtention de la<br>licence |
|-----------------|--------------------------------|--------------|---|
| 56%             | 83%                            | 42%          | 88%   |

Figure 30: Principaux indicateurs généraux

| SPECIALITE  | EM  | APAS | ES  | ERGO | MS  |
|---|-----|------|-----|------|-----|
| Part de chaque spécialité   | 43% | 20%  | 19% | 2%   | 16% |
| Taux de poursuite d'étude<br>dans les trois ans après la<br>licence | 90% | 74%  | 73% | 93%  | 82% |
| Taux d'insertion à 30 mois<br>(Parcours III)                        | 93% | 90%  | 90% | NS   | 96% |

Figure 30: Indicateurs par spécialité

#### Conclusion

Lors de ce mémoire, nous avons pu constater qu'obtenir des informations sur la formation dans le domaine du sport était un objectif pour un ensemble d'acteurs. Le recueil de ces informations peut provenir de plusieurs sources engendrant possiblement des biais notamment celui d'enquête d'insertion. La complexité de trouver les déterminants de l'insertion professionnelle avait plusieurs sources notamment le nombre de diplômes important obtenus ou la difficile définition du champ du sport.

L'enjeu de ce mémoire était d'obtenir d'une part des données fiables et d'autres part de fournir un ensemble d'indicateurs pertinents étant donné la complexité de la formation étudiée. La qualité des données a été obtenue à l'aide d'un travail important en amont sur la rédaction du questionnaire puis le traitement des données. Ce travail a permis d'obtenir des données fiables et représentatives des étudiants de la formation.

La troisième partie du mémoire a permis de présenter plusieurs indicateurs relatifs au parcours et à l'insertion dans le domaine du sport et séparant l'analyse des questions ouvertes à celle des questions fermées.

Pistes d'amélioration pour la prochaine enquête : la méthodologie a été renforcée en vue de la prochaine enquête

## **Bibliographie**

- Arrow, K. J. (1962). *The Economic Implications of Learning by Doing* (The Review of Economic Studies ed., Vol. 29).
- Arrow, K. J. (1973). Higher education as a Filter. *Journal of Public Economics*, *3*, 193-216. Retrieved 2019
- Blaug, M. (1994). *La méthodologie économique* (Deuxième édition ed.). (Economica, Ed.) Retrieved 2019
- Boulet, P. (2019). Parcoursup: les voeux d'orientation des lycéens. p. 2. Retrieved 2019, from http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/12/7/NF\_8\_2019.04.17\_1112127.pdf
- Cobb C.W. et Douglas P.H. (1928). A theory of production .
- DELAPORTE , A., & MARLAT, D. (2017, MAI). Les effectifs universitaires en 2016-2017. p. 1. Retrieved 2019, from https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/81/3/NF\_04\_-\_Inscrits\_univ\_2016-2017\_769813.pdf
- Estanguet, T. (2019). CARTOGRAPHIE DES EMPLOIS DIRECTEMENT MOBILISÉ par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Retrieved 2019, from https://www.apisite.paris.fr/paris/public/2019%2F3%2F04042019\_Cartographie\_des\_emplois\_Paris\_2024.pd
- Généreux, J. (2018). Introduction à l'économie (4 ed.). (P. Economie, & Seuil, Eds.) Retrieved 2019
- JUILLET, BUISINE, & GOUJU. (2012, DECEMBRE). La filière STAPS en 2012. *CAFENAS*, p. 3. Retrieved 2019, from https://docplayer.fr/20319020-La-filiere-staps-en-2012.html
- JUILLET, N., BUISINE, S., & GOUJU, J. (2013). *Panorama des situations professionnelles du champ des APS: plus de 300 000 personnes en emploi.* Retrieved 2019, from http://pmb-soie.univ-lyon1.fr/doc\_num.php?explnum\_id=399
- Le Ru, Diagne, & Haas. (2018, SEPTEMBRE). Construire une Vision Prospective Partagée des Emplois et des compétences. Retrieved 2019, from https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2018-vppec-apports-m\_ethodo-25septembre\_final\_web.pdf
- Mincer, J. (1974). Schooling, Experience and Earnings. (NBER, Ed.) Retrieved 2019
- MJS. (2017). *LE POIDS ÉCONOMIQUE DU SECTEUR SPORTIF EN FRANCE*. Retrieved 2019, from http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sporteco\_poids\_eco\_bd2-2.pdf
- Prouteau, L., Tchernonog, V., & Sibile, H. (2019). *Le paysage associatif français* (3 ed.). (J. Associations, Ed.) Retrieved 2019
- Robert, S. (1956). A contribution to the theory of economic growth.

SPENCE, M. (1974). Market Signaling: Informational transfer in hiring and related screening process. *Harvard U.Press.* Retrieved 2019

Vinokur, A. (1995). Réflexions sur l'économie du diplôme. *Formation Emploi*, pp. 151-183. Retrieved 2019

## **Annexes**

## **Annexe 1.1 : Questionnaire**

Questionnaire sur les diplômés 2016 de licence générale en STAPS

| Dans le cadre de vos études en [Q1] Quelle était la spécialité de votre Question préremplie à partir de l'extr                                 | e licence STAPS              |                    |                     |                   |
|--|------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| □ Education et motricité □ Activité physique adaptée et santé □ Entraînement sportif □ Ergonomie du sport et performance □ Management du sport |                              |                    |                     |                   |
| [Q2] Au cours des 3 années de votre l'<br>Choisissez la réponse appropriée pou   |                              |                    | avez-vous effectu   | ıé :              |
|  | Une fois                     | Deux fois          | Trois fois ou plus  | Aucune            |
| Des stages ?   |                              |                    |                     |                   |
| Des activités en tant que bénévole ?   |                              |                    |                     |                   |
| [Q3] En dehors de vos études univers: physiques et sportives ou à l'animatio Exemple : BPJEPS, DEJEPS, BAFA/.  Oui  Non                        | n ?                          | s obtenu un diplo  | ome ou un brevet    | lie aux activites |
| [Q4] Si "Oui", le(s)quel(s) ?<br>Plusieurs réponses possibles  |                              |                    |                     |                   |
| ☐ Titre à finalité professionnelle   |                              |                    |                     |                   |
| ☐ Diplôme fédéral  | ,                            |                    |                     |                   |
| ☐ Brevet Professionnel de la Jeunes BEATEP)  | se, de l'Education           | on Populaire et o  | lu Sport (BPJEPS    | S, anciennement   |
| ☐ Brevet d'Etat d'éducateur sportif  | du 1 <sup>er</sup> degré (BE | (ES 1)             |                     |                   |
| ☐ Brevet d'Etat d'éducateur sportif  | _                            |                    |                     |                   |
| ☐ Brevet d'Etat d'éducateur sportif  | du 3 <sup>ème</sup> degré (B | EES 3)             |                     |                   |
| ☐ Diplôme d'Etat de la jeunesse, de  | l'éducation pop              | ulaire et du sport | (DEJEPS)            |                   |
| ☐ Diplôme d'Etat supérieur de la jeu   |                              |                    | et du sport (DESJ   | EPS)              |
| Diplôme d'État relatif aux fonction  |                              |                    |                     |                   |
| Brevet d'aptitude professionnelle (BAPAAT)   | e d'assistant ani            | imateur technici   | en de la Jeuness    | e et des Sports   |
| Brevet de surveillant de baignac<br>(BNSSA)  | le (BSB), breve              | t national de sé   | curité et de sauv   | etage aquatique   |
| Brevet d'aptitude aux fonctions d<br>(BAFD)  |                              | FA), Brevet d'ap   | titude aux fonction | ons de directeur  |
| ☐ Certificat de qualification professi   | ionnelle (CQP)               |                    |                     |                   |

| Autre(s): précisez  |
|---|
| Si vous avez obtenu plusieurs fois le même diplôme ou brevet, indiquez la date du dernier diplôme ou    |
| brevet obtenu   |
| [Q4_1] Si vous avez obtenu un titre à finalité professionnelle, en quelle année l'avez-vous obtenu ?    |
|   |
| [Q4_2] Si vous avez obtenu un diplôme fédéral, en quelle année l'avez-vous obtenu ?                     |
|   |
| [Q4_3] Si vous avez obtenu un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport |
| (BPJEPS), en quelle année l'avez-vous obtenu ?  |
| [Q4 4] Si vous avez obtenu un Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré (BEES 1), en quelle année  |
| l'avez-vous obtenu?   |
|   |
| [Q4 5] Si vous avez obtenu un Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 2ème degré (BEES 2), en quelle       |
| année l'avez-vous obtenu ?  |
|   |
| [Q4_6] Si vous avez obtenu un Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 3ème degré (BEES 3), en quelle       |
| année l'avez-vous obtenu ?  |
|   |
| [Q4_7] Si vous avez obtenu un Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport       |
| (DEJEPS), en quelle année l'avez-vous obtenu ?  |
| [Q4 8] Si vous avez obtenu un Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du   |
| sport (DESJEPS), en quelle année l'avez-vous obtenu?  |
|   |
| [Q4_9] Si vous avez obtenu un Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la  |
| Jeunesse et des Sports (BAPAAT), en quelle année l'avez-vous obtenu ?                                   |
|   |
| [Q4_10] Si vous avez obtenu un diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA), en quelle       |
| année l'avez-vous obtenu ?  |
| [Q4 11] Si vous avez obtenu un BSB ou un BNSSA, en quelle année l'avez-vous obtenu ?                    |
| [Q4_11] SI vous avez obtenu un BSB ou un BNSSA, en quene année i avez-vous obtenu ?                     |
| [Q4_12] Si vous avez obtenu un BAFA ou un BAFD, en quelle année l'avez-vous obtenu ?                    |
|   |
| [Q4_13] Si vous avez obtenu un certificat de qualification professionnelle (CQP), en quelle année       |
| l'avez-vous obtenu ?  |
|   |
| [Q4_14] Si vous avez obtenu un autre diplôme, en quelle année l'avez-vous obtenu ?                      |
|   |
| [Q5] Si vous avez obtenu un BPJEPS, un DEJEPS, un DESJEPS ou un BEES, quelle(s) étai(en)t la            |
| (les) spécialité(s) de ce(s) diplôme(s) ?   |
| Plusieurs réponses possibles  |
| ☐ Educateur sportif   |
| ☐ Animateur   |
|   |
| Perfectionnement sportif  |
| Animation socio-éducative ou culturelle   |
| Performance sportive  |
| Autre, précisez :   |

| [Q6] Pour quelle(s) raison(s) avez-vous suivi cette (ces) formation(s) ?  |
|---|
| [Q7] Avant, pendant ou après votre licence STAPS, avez-vous obtenu un concours en lien avec les APS (activités physiques et sportives) ?  |
| ☐ Oui, j'ai obtenu un concours [Q8] Si "Oui", le(s)quel(s) ? Plusieurs réponses possibles   |
| ☐ OTAPS (opérateur territorial des APS) ☐ ETAPS (éducateur territorial des APS) ☐ CTAPS (conseiller territorial des APS) ☐ Inspecteur de la jeunesse et des sports  |
| ☐ CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive)/ CAFEP (certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignant du second degré) ☐ Agrégation d'EPS   |
| ☐ Professorat de sport, Conseiller Animation Sportive (CAS), Conseiller Technique Sportif (CTS) ☐ Autre(s): précisez  |
| [Q8_1] Si vous avez obtenu le concours d'opérateur territorial des APS (OTAPS), en quelle année l'avez-vous obtenu ?       [Q8_2] Si vous avez obtenu le concours d'éducateur territorial des APS (ETAPS), en quelle année l'avez-vous obtenu ? |
| _ <br>[Q8_3] Si vous avez obtenu le concours de conseiller territorial des APS (CTAPS), en quelle année<br>l'avez-vous obtenu ?   |
| [Q8_4] Si vous avez obtenu le concours d'inspecteur de la jeunesse et des sports, en quelle année l'avez vous obtenu ?  |
| [Q8_5] Si vous avez obtenu le CAPEPS ou le CAFEP, en quelle année l'avez-vous obtenu ?  |
| [Q8_6] Si vous avez obtenu l'agrégation d'EPS, en quelle année l'avez-vous obtenu ?  [Q8_7] Si vous avez obtenu le concours du professorat de sport, le CAS ou le CTS, en quelle année l'avez-vous obtenu ?                                     |
| [Q8_8] Si vous avez obtenu un autre concours en lien avec les activités physiques et sportives, en quelle année l'avez-vous obtenu ?  |
| [Q9] Avant, pendant ou après votre licence STAPS, avez-vous obtenu un concours qui n'est pas en lier avec les activités physiques et sportives ?  |
| ☐ Oui, j'ai obtenu un concours ☐ Non  |
| [Q9_1] Quel est l'intitulé précis de ce concours ?  |

[Q9\_2] Si vous avez obtenu un concours qui n'est pas en lien avec les APS (activités physiques et sportives), en quelle année l'avez-vous obtenu? [Q10] En dehors de vos études universitaires, préparez-vous actuellement un diplôme ou un concours lié aux activités physiques et sportives (APS) ou à l'animation ? Exemple: BPJEPS, DEJEPS, BAFA/BAFD, etc. Oui, un diplôme lié aux APS ou à l'animation Qui, un concours lié aux APS ou à l'animation □ Non [Q10 1] Si "Oui, un diplôme lié aux APS ou à l'animation", le(s)quel(s)? Plusieurs réponses possibles ☐ Titre à finalité professionnelle ☐ Diplôme fédéral ☐ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS, anciennement BEATEP) Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1<sup>er</sup> degré (BEES 1) Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 2<sup>ème</sup> degré (BEES 2) Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 3<sup>ème</sup> degré (BEES 3) Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) ☐ Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA) Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la Jeunesse et des Sports (BAPAAT) Brevet de surveillant de baignade (BSB), brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ☐ Certificat de qualification professionnelle (CQP) Autre(s): précisez [Q10\_2] Si "Oui, un concours lié aux APS ou à l'animation", le(s)quel(s)? Plusieurs réponses possibles ☐ OTAPS (opérateur territorial des APS) ☐ ETAPS (éducateur territorial des APS) ☐ CTAPS (conseiller territorial des APS) ☐ Inspecteur de la jeunesse et des sports ☐ CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive)/ CAFEP (certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignant du second degré) ☐ Agrégation d'EPS ☐ Professorat de sport, Conseiller Animation Sportive (CAS), Conseiller Technique Sportif (CTS) Autre(s): précisez

Votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur durant les trois années suivant l'obtention de la licence générale STAPS en 2016

[Q11] Vous êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre ou reprendre une formation (Y compris CNED, CNAM, apprentissage, contrat de professionnalisation, VAE)

|  | Oui           | Non   |     |
|--|---------------|---|-----|
| En 2016-2017 ?   |               |   |     |
| En 2017-2018 ?   |               |   |     |
|  |               |   |     |
| En 2018-2019 ?   |               | ٥   |     |
| [Q12] La formation que vous podécembre 2018 ?  | oursuivez er  | 2018/2019 constitue-t-elle votre activité principale au | 1er |
| □ Oui □ Non  |               |   |     |
| Si vous avez suivi une form<br>[Q13] Dans quelle formation éti<br>Cette question concerne les form<br>Une seule réponse possible | ez-vous inso  |   |     |
| ☐ Autre mention de licence géi   | nérale        |   |     |
| ☐ Licence professionnelle  |               |   |     |
| ☐ Master 1   |               |   |     |
| ☐ Master 2   |               |   |     |
| ☐ Formation dans le domaine d  | e l'action so | ciale   |     |
| ☐ Formation menant à un diplô  | me universi   | taire (DU)  |     |
| ☐ Formation dans le secteur mé   |               |   |     |
| ☐ Formation en école de comme  | erce et/ou d  | e gestion e gestion                                     |     |
| ☐ Autre_précisez :   |               |   |     |

| [Q14] Dans quelle formation étiez-vous inscrit(e) en 2016/2017?  Cette question concerne les formations suivies dans un <u>établissement d'enseignement supérieur</u> Ex: Licence, bachelor, Master, Mastère, etc.   |  |  |  |
|--|--|--|--|
| Question préremplie à partir de l'extraction SISE  |  |  |  |
| [Q15] Votre formation se déroulait-elle à l'étranger ?  Hors stage   |  |  |  |
| □ Oui □ Non  |  |  |  |
| [Q15_1] Si vous avez poursuivi vos études à l'étranger, précisez le pays :   |  |  |  |
| [Q16] Indiquez l'intitulé exact de la formation que vous avez suivie en 2016/2017 :  Modifier si inexact  ———————————————————————————————————  |  |  |  |
| Si vous avez suivi une formation en 2017/2018 [Q17] Dans quelle formation étiez-vous inscrit(e) en 2017/2018 ? Cette question concerne les formations suivies dans <u>un établissement d'enseignement supérieur</u> . Ex: Licence, bachelor, master, magistère, etc. Une seule réponse possible                            |  |  |  |
| □ Autre mention de licence générale □ Licence professionnelle □ Master 1 □ Master 2 □ Formation dans le domaine de l'action sociale □ Formation menant à un diplôme universitaire (DU) □ Formation dans le secteur médical, paramédical ou sanitaire □ Formation en école de commerce et/ou de gestion □ Autre, précisez : |  |  |  |
| [Q18] Dans quelle formation étiez-vous inscrit(e) en 2017/2018 ? Cette question concerne les formations suivies dans <u>un établissement d'enseignement supérieur</u> Ex: Licence, bachelor, master, magistère, etc.   |  |  |  |
| [Q19] Votre formation se déroulait-elle à l'étranger ? □ Oui □ Non   |  |  |  |
| [Q19_1] Si vous avez suivi votre formation à l'étranger, précisez le pays :  |  |  |  |
| [Q20] Indiquez l'intitulé exact de la formation que vous avez suivie en 2017/2018 :<br>Modifier si inexact   |  |  |  |

Si vous suivez une formation en 2018/2019

| [Q21] Dans quelle formation êtes-vous inscrit(e) en 2018/2019? Cette question concerne les formations suivies dans <u>un établissement d'enseignement supérieur</u> Ex: Licence, bachelor, master, magistère, etc. Question préremplie à partir de l'extraction SISE  |
|---|
| □ Autre mention de licence générale □ Licence professionnelle □ Master 1 □ Master 2 □ Doctorat □ Formation dans le domaine de l'action sociale □ Formation menant à un diplôme universitaire (DU) □ Formation dans le secteur médical, paramédical ou sanitaire □ Formation en école de commerce et/ou de gestion □ Autre, précisez :   |
| [Q22] Votre formation se déroule-t-elle à l'étranger ? □ Oui □ Non  |
| [Q22_1] Si vous suivez votre formation à l'étranger, précisez le pays :   |
| [Q23] Indiquez l'intitulé exact de la formation que vous suivez actuellement:   |
| Les questions suivantes portent sur votre situation professionnelle à deux dates :<br>1 er décembre 2018 et 1 er décembre 2017. Si vous travaillez chez le même employeur à ces deux dates, elles visent à savoir si votre profil de poste a évolué entre les deux.   |
| Votre situation professionnelle au 1er décembre 2018 [Q24] Quelle est votre situation professionnelle au 1er décembre 2018 ? ☐ Vous avez un emploi (y compris si c'est un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ou si vous êtes en arrêt maladie ou en congématernité) ☐ Vous n'avez pas d'emploi et vous recherchez du travail ☐ Vous n'avez pas d'emploi mais vous en avez trouvé un qui commence après le 1er décembre 2018 ☐ Vous n'avez pas d'emploi et vous êtes dans une autre situation (stage, études, service civique, année sabbatique, inactivité) |
| L'emploi occupé au 1er décembre 2018 [Q25] Occupez-vous plusieurs emplois simultanément au 1er décembre 2018 ? ☐ Non, un seul ☐ Oui   |
| [Q25_1] Si "Oui", combien ?   |
| Si vous occupez plusieurs emplois, les questions qui suivent concernent votre emploi principal (sauf les questions sur le temps de travail et la rémunération)  |
| [Q26] Quel est l'intitulé exact de l'emploi que vous occupez au 1er décembre 2018 ? Réponse en clair  |
|   |

| [Q27] Depuis quelle date occupez-vous cet emploi (mois/année)? (Pour les travailleurs indépendants : date d'immatriculation. Hors apprentissage, contrat de professionnalisation, stage, service civique. L'emploi a pu débuter avant votre sortie de l'enseignement supérieur. Si plusieurs contrats sur le même poste chez le même employeur, indiquez la date de début du premier contrat)   |
|---|
|   |
| [Q28] Quel est votre type de contrat de travail ou votre statut d'emploi au 1er décembre 2018 ?  □ Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, autoentrepreneur  □ Fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire)  □ CDI (y compris contractuel(le) de la fonction publique)  □ CDD (y compris saisonnier, contractuel(le) de la fonction publique, ATER, assistant(e)d'éducation)  □ CDI de chantier, CDI de mission  □ Vacataire  □ Intérimaire  □ Intermittent(e) du spectacle, pigiste  □ Contrat d'apprentissage  |
| □ Contrat de professionnalisation □ Emplois aidés (Contrat Initiative Emploi, Contrat Unique d'Insertion, Parcours Emploi Compétences (PEC)) □ Volontariat international (VIE, VIA, VIH, VSI, VIF) □ Autre: précisez  |
| [Q29] Quel est le niveau, le type de profession ou la catégorie socio-professionnelle de l'emploi que vous occupez au 1er décembre 2018 ?  ☐ Agriculteur ☐ Artisan, commerçant, chef d'entreprise ☐ Profession libérale ☐ Personnel de catégorie A de la fonction publique ☐ Ingénieur, cadre, profession intellectuelle supérieure ☐ Personnel de catégorie B de la fonction publique ☐ Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP ☐ Personnel de catégorie C de la fonction publique ☐ Employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service (secrétaire, aide à domicile, hôte de caisse, vendeur, serveur) ☐ Ouvrier |
| [Q30] Quel est votre temps de travail au 1 <sup>er</sup> décembre 2018 ? Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez le temps cumulé sur ces emplois.   |
| ☐ Temps plein ☐ Temps partiel   |
| [Q30_1] Si l'emploi est à temps partiel, quelle est la quotité travaillée (en %)? Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le temps cumulé sur ces emplois. Ex : 80% pour 28h par semaine   |
| _  [Q31] Quel est votre salaire/revenu net mensuel en euros au 1 <sup>er</sup> décembre 2018 (hors primes et 13ème mois)? Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez le revenu cumulé sur ces emplois.   |
|   |

| [Q32] En plus de ce montant, touchez-vous des primes et/ou un 13ème mois ? □ Oui □ Non  |
|---|
| [Q32_1] Si oui, quel est le montant net annuel de vos primes et/ ou de votre 13ème mois (en euros)? Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez les primes cumulées sur ces emplois.  |
| Si vous ne connaissez pas le montant de votre salaire net mensuel : [Q33] Quel est votre salaire/ revenu brut ANNUEL en euros <u>au 1<sup>er</sup> décembre 2018</u> , primes et 13 <sup>ème</sup> mois compris ?  Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez le revenu brut cumulé sur ces emplois.   |
| [Q34] S'agit-il d'une profession réglementée ? Profession dont l'accès est limitée par des dispositions législatives ou réglementaires (ex : maîtrenageur sauveteur, éducateur sportif, entraîneur, etc.)   |
| □ Oui □ Non   |
| [Q34_1] Quelle certification vous a permis d'obtenir cet emploi ?<br>Une seule réponse possible.  |
| □ Diplôme universitaire (DU) □ Brevet Jeunesse et sport (BEES, BPJEPS) □ CQP (Certificat de qualification professionnelle) □ Brevet fédéral □ Autre, précisez :   |
| [Q35] Quel est votre domaine d'activité professionnelle ?<br>Une seule réponse possible.  |
| <ul> <li>□ Domaine de l'encadrement des pratiquants (formation, animation, préparation physique, etc.)</li> <li>□ Domaine connexe de l'encadrement des pratiquants (contrôle, surveillance, inspection, etc.)</li> <li>□ Domaine des cadres et management</li> <li>□ Domaine spécifique des acteurs du sport professionnel</li> <li>□ Domaine administratif et technique</li> <li>□ Autres domaines ou secteurs d'activité</li> </ul> |
| [Q35_1] Précisez ce domaine d'activité : <i>Une seule réponse possible. Condition : Si Q35</i> = «Domaine de l'encadrement des pratiquants»   |
| □ La formation du pratiquant, de l'initiation au perfectionnement (moniteur initiateur, animateur éducateur sportif, moniteur sportif, enseignant d'EPS) □ L'animation (animateur socioculturel) □ L'accompagnement (accompagnateur, guide) □ La préparation physique / mentale (préparateur, assistant préparateur) □ L'entraînement compétitif (entraineur principal, entraîneur / technicien sportif, entraîneur assistant)        |
| [Q35_2] Précisez ce domaine d'activité :  Une seule réponse possible.  Condition : Si Q35 = «Domaine connexe de l'encadrement des pratiquants»  |

| □ L'assistance directe aux pratiquants (professionnel de l'ergonomie, statisticien-analyse vidéo, partenaire d'entraînement) □ Le contrôle des encadrants (inspecteur de la jeunesse et des sports) □ La surveillance (maître-nageur sauveteur) □ La formation à visée professionnelle ou éducative (formateur d'encadrants dans une entreprise ou un service de formation) □ L'inspection (inspecteur)   |
|---|
| [Q35_3] Précisez ce domaine d'activité :  Une seule réponse possible.  Condition : Si Q35 = «Domaine des cadres et management»  |
| □ La coordination (coordonnateur, coordonnateur des APS) □ La direction (directeur, chef de pôle) □ Le développement (agent de développement) □ L'inspection (inspecteur)   |
| [Q35_4] Précisez ce domaine d'activité : <i>Une seule réponse possible. Condition : Si Q35 = «Domaine spécifique des acteurs du sport professionnel»</i>  |
| ☐ Sportif professionnel (joueur professionnel) ☐ L'arbitrage (juge, commissaire de course) [Q35_5] Précisez ce domaine d'activité:  Une seule réponse possible.  Condition: Si Q35 = «Domaine administratif et technique»   |
| □ Appuis dans un domaine ou une filière techniques (intendant/maintenance, accueil/sécurité, agents territoriaux, OTAPS) □ Appuis dans un domaine ou une filière administratifs (cadre administratif, agent administratif)  |
| [Q35_6] Précisez ce domaine d'activité : <i>Une seule réponse possible. Condition : Si Q35</i> = «Autres domaines ou secteurs d'activité»   |
| □ Santé (professionnel médical, professionnel du paramédical, professionnel de la médecine non conventionnelle) □ Hôtellerie, restauration, alimentation (cuisinier, employé ou agent de maîtrise de l'hôtellerie-restauration) □ Audiovisuel, presse, journalisme, média (photographe sportif, journaliste sportif) □ Transports et logistique (chauffeur de bus, responsable logistique et transport, agent de voyage) □ Evènementiel et spectacle vivant (chorégraphe, metteur en scène, organisateur de courses cyclistes) □ Commerce (vendeur en articles de sport) □ Recherche et études (ingénieur de recherche, concepteur de matériel sportif) |
| [Q35_7] Si ce domaine d'activité est en lien avec la santé et/ou les activités physiques adaptées (APAS), précisez le secteur concerné :<br>Une seule réponse possible.<br>Condition : Si $Q1$ = «Activité physique adaptée et santé» ou $Q1$ = «Entraînement sportif»  |
| ☐ Le secteur de la santé ☐ Le secteur sport (entraînement, animation) ☐ Le secteur médico-social (handicap, dépendance, insertion) ☐ Autre secteur [Q35_71] Si 'le secteur de la santé', précisez :   |

| Une seule réponse possible.   |
|---|
| Condition : Si Q35_7 = «Le secteur de la santé»   |
| ☐ Le vieillissement   |
| ☐ Les maladies (mentales, cardio-vasculaires, cancer)   |
| ☐ La réadaptation   |
| ☐ Le bien-être et la santé pour des publics non spécifiques                                     |
| □ Autre, précisez :   |
| [Q35_72] Si 'le secteur médico-social', précisez :  |
| Une seule réponse possible  |
| Condition: Si Q35_7 = «Le secteur médico-social»  |
| ☐ Dépendance : Difficultés sociales (toxicomanie)   |
| ☐ Insertion / Réinsertion   |
| □ Prévention  |
| ☐ Animation socioculturelle   |
| ☐ Développement local   |
| ☐ Autre, précisez :   |
| [Q36] Quel est votre type d'employeur au 1 <sup>er</sup> décembre 2018 ?                        |
| □ Vous-même (Indépendant, autoentrepreneur, profession libérale, freelance)                     |
| ☐ Une entreprise privée   |
| ☐ La fonction publique (d'état, territoriale ou hospitalière)                                   |
| ☐ Une entreprise publique ( <i>La Poste, SNCF, France Télévisions, EDF</i> )                    |
| ☐ Une association ou un organisme à but non lucratif  |
| ☐ Une personne exerçant une profession libérale ou un indépendant (avocat(e), notaire, médecin) |
| ☐ Une organisation internationale ou un organisme extracommunautaire (OCDE, Commission          |
| européenne, ONU, OMS, FMI, CPI)   |
| ☐ Une société d'économie mixte  |
| ☐ Un particulier  |
| □ Autre, précisez :   |

| [Q37] Quel est le secteur d'activité économique de votre employeur au 1er décembre 2018 ? Il s'agit de l'organisme ou de l'entreprise qui vous emploie (ex : agence d'intérim, SSII) et non du client pour lequel vous travaillez   |
|---|
| □ Agriculture, sylviculture et pêche □ Industries (manufacturières, extractives et autres) □ Construction □ Activités immobilières □ Commerce, transports, hébergement et restauration □ Information et communication (y compris informatique) □ Activités financières et d'assurance □ Activités spécialisées, scientifiques et techniques □ Activités de services administratifs et de soutien □ Enseignement □ Administration publique (hors enseignement) |
| ☐ Santé humaine et action sociale   |
| ☐ Arts, spectacles et activités récréatives (activités liées aux clubs sportifs, au spectacle vivant, à la gestion des installations sportives, aux activités récréatives et de loisirs)  |
| [Q38] Quel est le nom de votre employeur (entreprise, administration, collectivité, association) ?  |
| [Q39] L'emploi que vous occupez au 1 <sup>er</sup> décembre 2018 est-il votre premier emploi depuis la fin de vos études supérieures ? (Y compris si c'est un emploi occasionnel ou de très courte durée. Hors apprentissage, contrat de professionnalisation, stage et service civique. L'emploi a pu débuter avant votre sortie de l'enseignement supérieur)  |
| □ Oui □ Non   |
| [Q39_1][Q39_2] Si non, date de début (mois/année) et de fin (mois/année) du premier emploi ? (Pour les travailleurs indépendants : date d'immatriculation. Hors apprentissage, contrat de professionnalisation, stage, service civique. L'emploi a pu débuter avant votre sortie de l'enseignement supérieur)   |
| Début :    /    Fin :    /  |

| [Q40] Estimez-vous que votre emploi actuel corresp   | ond?        |            |               |             |                    |
|--|-------------|------------|---------------|-------------|--------------------|
|  | Tout à fait | Plutôt     | Plutôt<br>pas | Pas du tout | Pas<br>concerné(e) |
| A votre niveau de formation à bac+3 ?  |             |            |               |             |                    |
| A la spécialité de votre Licence STAPS ?   |             |            |               |             |                    |
| A votre diplôme le plus élevé hors licence STAPS   |             |            |               |             |                    |
| A la spécialité de votre diplôme le plus élevé hors licence STAPS  |             |            |               |             |                    |
| [Q41] Selon vous, votre rémunération correspond-e ☐ Oui, tout à fait ☐ Oui, plutôt ☐ Non, plutôt pas ☐ Non, pas du tout  | lle à votre | e niveau d | le qualific   | eation?     |                    |
| <ul> <li>[Q42] A propos de cet emploi, diriez-vous qu'il est.</li> <li>□ A votre niveau de compétences</li> <li>□ En dessous de votre niveau de compétences</li> <li>□ Au-dessus de votre niveau de compétences</li> </ul> |             |            |               |             |                    |
| [Q43] Concernant votre emploi actuel, comment missions que vous avez à effectuer?  | évaluez-    | -vous vot  | tre satisfa   | action par  | rapport aux        |
| ☐ Très satisfait(e) ☐ Plutôt satisfait(e) ☐ Peu satisfait(e) ☐ Pas du tout satisfait(e)  |             |            |               |             |                    |
| [Q44] Bien qu'en situation de travail, cherchez-vous   | s actueller | nent un n  | ouvel em      | ploi ?      |                    |
| [Q44_1] Si "Oui", pour quelles raisons recherchez-   | vous un n   | ouvel em   | ploi ?        |             |                    |
| [Q45] Ressentez-vous le besoin de compléter votre ☐ Oui ☐ Non  | formatior   | n ?        |               |             |                    |
| [Q45_1] Précisez alors votre besoin / projet :   |             |            |               |             |                    |
|  |             |            |               |             |                    |
| Si vous occupez plus de deux emplois, les question principal   | ons qui si  | uivent coi | ncernent      | votre deu   | xième emploi       |
| [Q46] Concernant votre deuxième emploi, est-il en <i>Plusieurs réponses possibles</i>  | lien avec   | :          |               |             |                    |
| ☐ La santé ☐ Le sport  |             |            |               |             |                    |

| ☐ L'animation ☐ Aucun des trois  |
|--|
| [Q47] Dans quel type de structure occupez-vous votre deuxième emploi?  ☐ Publique (État, collectivités locales)  ☐ Associative (Club sportif, association sportive)  ☐ Privée marchande (ex : centre de remise en forme)  ☐ Autre, précisez :  |
| [Q48] Quel est le type de contrat de travail ou le statut de votre deuxième emploi ?  □ Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, autoentrepreneur  □ CDI (y compris contractuel(le) de la fonction publique)  □ CDD (y compris saisonnier, contractuel(le) de la fonction publique, ATER, assistant(e)d'éducation)  □ CDI de chantier, CDI de mission  □ Vacataire  □ Intérimaire  □ Intermittent(e) du spectacle, pigiste  □ Emplois aidés (Contrat Initiative Emploi, Contrat Unique d'Insertion, Parcours Emploi Compétences (PEC))  □ Volontariat international (VIE, VIA, VIH, VSI, VIF)  □ Autre   |
| [Q49] Quel est le niveau, le type de profession ou la catégorie socio-professionnelle de votre deuxième emploi ?  ☐ Agriculteur ☐ Artisans, commerçants, chefs d'entreprise ☐ Profession libérale ☐ Personnel de catégorie A de la fonction publique ☐ Ingénieur, cadre, professions intellectuelles supérieures ☐ Personnel de catégorie B de la fonction publique ☐ Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP ☐ Personnel de catégorie C de la fonction publique ☐ Employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service (secrétaire, aide à domicile, hôte de caisse, vendeur, serveur) ☐ Ouvrier |
| [Q50] S'agit-il d'un emploi saisonnier ? □ Oui □ Non   |
| [Q51] S'agit-il d'une profession réglementée ?<br>Profession dont l'accès est limitée par des dispositions législatives ou réglementaires (ex : maître-nageur sauveteur, éducateur sportif, entraîneur, etc.)  |
| □ Oui □ Non  |
| [Q51_1] Quelle certification vous a permis d'obtenir ce deuxième emploi ?<br>Une seule réponse possible  |
| □ Diplôme universitaire (DU) □ Brevet Jeunesse et sport (BEES, BPJEPS) □ CQP (certificat de qualification professionnelle) □ Brevet fédéral □ Autre, précisez :  |

## Vous n'occupez pas d'emploi au 1er décembre 2018 [Q52] Avez-vous occupé un emploi depuis l'obtention de votre diplôme en 2016? (y compris si c'est un emploi occasionnel ou de très courte durée. Hors apprentissage, contrat de professionnalisation, stage et service civique. L'emploi a pu débuter avant votre sortie de *l'enseignement supérieur)* ☐ Oui □ Non [Q52 1][Q52 2] Si oui, date de début (mois/année) et de fin (mois/année) du premier emploi ? (Pour les travailleurs indépendants : date d'immatriculation. Hors apprentissage, contrat de professionnalisation, stage, service civique. L'emploi a pu débuter avant votre sortie de l'enseignement supérieur) Début : |\_\_|\_| / |\_\_|\_| Fin: |\_\_| / |\_\_| | [Q53] Ressentez-vous le besoin de compléter votre formation? □ Oui □ Non [Q53\_1] Précisez alors votre besoin / projet : Vous recherchez un emploi au 1er décembre 2018 [Q54] Quand avez-vous commencé à rechercher un emploi (mois/année)? | | |/| | | | [Q55] Vous cherchez un emploi prioritairement : Une seule réponse possible ☐ Dans le domaine de spécialité de votre licence STAPS ☐ Hors du domaine de spécialité de votre licence STAPS ☐ Dans le domaine de spécialité de votre diplôme le plus élevé hors licence STAPS

[Q55\_1] Si vous cherchez en dehors de votre parcours de licence STAPS, quelles en sont les raisons?

[Q55\_2] Si vous cherchez en dehors du parcours de votre diplôme le plus élevé hors licence STAPS, quelles en sont les raisons ?

Votre situation professionnelle au 1er décembre 2017

[Q56] Quelle était votre situation professionnelle au 1er décembre 2017 ?

☐ Hors du domaine de spécialité de votre diplôme le plus élevé hors licence STAPS

Une seule réponse possible

□ Vous aviez un emploi (y compris si c'était un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous étiez en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ou si vous étiez en arrêt maladie ou en congé maternité)

☐ Vous n'aviez pas d'emploi et vous recherchiez du travail

- ☐ Vous n'aviez pas d'emploi mais vous en aviez trouvé un qui a commencé après le 1<sup>er</sup> décembre 2017
- □ Vous n'aviez pas d'emploi et vous étiez dans une autre situation (stage, études, service civique, année sabbatique, inactivité ...)

L'emploi occupé au 1er décembre 2017

Si vous travailliez pour le même employeur aux 1ers décembre 2017 et 2018, ces questions visent à connaître l'évolution de votre poste entre ces deux dates.

Si vous occupiez plusieurs emplois au  $1^{er}$  décembre 2017, les questions qui suivent concernent votre emploi principal à cette date

[O57] Quel était l'intitulé exact de l'emploi que vous occupiez au 1er décembre 2017? Réponse en clair [Q58] Quel était votre type de contrat de travail ou votre statut d'emploi au 1er décembre 2017 ? ☐ Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, autoentrepreneur ☐ Fonctionnaire (*y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire*) ☐ CDI (y compris contractuel(le) de la fonction publique) □ CDD (y compris saisonnier, contractuel(le) de la fonction publique, ATER, assistant(e)d'éducation) ☐ CDI de chantier, CDI de mission ☐ Vacataire ☐ Intérimaire ☐ Intermittent(e) du spectacle, pigiste ☐ Contrat d'apprentissage ☐ Contrat de professionnalisation ☐ Emplois aidés (Contrat Initiative Emploi, contrat Unique d'Insertion ...) □ Volontariat international (VIE, VIA, VIH, VSI, VIF) ☐ Autre [Q59] Quel était le niveau, le type de profession ou la catégorie socio-professionnelle de l'emploi que vous occupiez au 1<sup>er</sup> décembre 2017 ? ☐ Agriculteur ☐ Artisans, commerçants, chefs d'entreprise ☐ Profession libérale ☐ Personnel de catégorie A de la fonction publique ☐ Ingénieur, cadre, professions intellectuelles supérieures ☐ Personnel de catégorie B de la fonction publique ☐ Emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP ☐ Personnel de catégorie C de la fonction publique ☐ Employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service (secrétaire, aide à domicile, hôte de caisse, vendeur, serveur...) ☐ Ouvrier [Q60] Quel était votre temps de travail au 1er décembre 2017 ? Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le temps cumulé sur ces emplois. ☐ Temps plein ☐ Temps partiel [Q60 1] Si l'emploi était à temps partiel, quelle était la quotité travaillée (en %)? Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le temps cumulé sur ces emplois. Ex: 80% pour 28h par semaine [Q61] Quel était votre salaire/revenu net mensuel en euros au 1er décembre 2017 (hors primes et 13èmes mois)? Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le revenu cumulé sur ces emplois.

| [Q62] En plus de ce montant, touchiez-vous des primes et/ou un 13ème mois ? □ Oui □ Non   |
|---|
| [Q62_1] Si oui, quel était le montant net annuel de vos primes et/ou de votre 13ème mois (en euros) ? Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez les primes cumulées sur ces emplois. |
|   |
| Si vous ne connaissez pas le montant de votre salaire net mensuel au 1 <sup>er</sup> décembre 2017 :  |
| [Q63] Quel était votre salaire/ revenu brut ANNUEL en euros <u>au 1<sup>er</sup> décembre 2017</u> , primes et 13 <sup>èm</sup> mois compris ?  |
| Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le revenu brut cumulé sur ces emplois.   |

Annexe 1.2: Bilan de qualité

# Bilan qualité variables pour diplomés en emploi ou au chômage en déc. &ancamp

| variable | effectif<br>pertinent | critère | nombre<br>valeurs<br>conformes | en<br>% | nombre<br>valeurs non<br>renseignées | en<br>% | nombre<br>valeurs<br>erronées | en<br>% |
|----------|-----------------------|---------|--------------------------------|---------|--------------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| lastpage | 2042                  |         | 2042                           | 100     | 0                                    | 0       | 0                             | 0       |
| Q1       | 2042                  |         | 1639                           | 80,3    | 403                                  | 19,7    | 0                             | 0       |
| Q2_1     | 2042                  |         | 1999                           | 97,9    | 43                                   | 2,1     | 0                             | 0       |
| Q2_2     | 2042                  |         | 1945                           | 95,2    | 97                                   | 4,8     | 0                             | 0       |
| Q3       | 2042                  |         | 1995                           | 97,7    | 47                                   | 2,3     | 0                             | 0       |
| Q4_SQ001 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ002 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ003 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ004 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ005 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ006 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ007 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ008 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ009 | 2042                  |         | 2042                           | 100     | 0                                    | 0       | 0                             | 0       |
| Q4_SQ010 | 2042                  |         | 2042                           | 100     | 0                                    | 0       | 0                             | 0       |
| Q4_SQ011 | 2042                  |         | 1415                           | 69,3    | 627                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ012 | 2042                  |         | 1416                           | 69,3    | 626                                  | 30,7    | 0                             | 0       |
| Q4_SQ013 | 2042                  |         | 1284                           | 62,9    | 758                                  | 37,1    | 0                             | 0       |
| Q4_other | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_1     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_2     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_3     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_4     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_5     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_6     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_7     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_8     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_9     | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_10    | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_11    | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_12    | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_13    | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q4_14    | 2042                  |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 2042                          | 100     |
| Q5_SQ001 | 811                   |         | 365                            | 45      | 446                                  | 55      | 0                             | 0       |
| Q5_SQ002 | 811                   |         | 363                            | 44,8    | 448                                  | 55,2    | 0                             | 0       |
| Q5_SQ003 | 811                   |         | 363                            | 44,8    | 448                                  | 55,2    | 0                             | 0       |
| Q5_SQ004 | 811                   |         | 363                            | 44,8    | 448                                  | 55,2    | 0                             | 0       |
| Q5_SQ005 | 811                   |         | 364                            | 44,9    | 447                                  | 55,1    | 0                             | 0       |
| Q5_other | 811                   |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 811                           | 100     |
| Q6       | 811                   |         | 0                              | 0       | 0                                    | 0       | 811                           | 100     |
| Q7       | 2042                  |         | 1975                           | 96,7    | 67                                   | 3,3     | 0                             | 0       |

| Q8_SQ001    | 2042 | 839  | 41,1 | 1203 | 58,9 | 0    | 0   |
|-------------|------|------|------|------|------|------|-----|
| Q8_SQ002    | 2042 | 839  | 41,1 | 1203 | 58,9 | 0    | 0   |
| Q8_SQ003    | 2042 | 840  | 41,1 | 1202 | 58,9 | 0    | 0   |
| Q8_SQ004    | 2042 | 838  | 41   | 1204 | 59   | 0    | 0   |
| Q8_SQ005    | 2042 | 850  | 41,6 | 1192 | 58,4 | 0    | 0   |
| Q8_SQ006    | 2042 | 821  | 40,2 | 1221 | 59,8 | 0    | 0   |
| Q8_SQ007    | 2042 | 839  | 41,1 | 1203 | 58,9 | 0    | 0   |
| Q8_other    | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q8_1        | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q8_2        | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q8_3        | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q8_4        | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q8_5        | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q8_8        | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q9          | 2042 | 1969 | 96,4 | 73   | 3,6  | 0    | 0   |
| Q9_1        | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q9_2        | 2042 | 186  | 9,1  | 1856 | 90,9 | 0    | 0   |
| Q10_SQ001   | 2042 | 2009 | 98,4 | 33   | 1,6  | 0    | 0   |
| Q10_SQ002   | 2042 | 2009 | 98,4 | 33   | 1,6  | 0    | 0   |
| Q10_SQ003   | 2042 | 2010 | 98,4 | 32   | 1,6  | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ001 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ002 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ003 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ004 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ005 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ006 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ007 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ008 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ009 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ010 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ011 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ012 | 2042 | 892  | 43,7 | 1150 | 56,3 | 0    | 0   |
| Q10_1_SQ013 | 2042 | 864  | 42,3 | 1178 | 57,7 | 0    | 0   |
| Q10_1_other | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q10_2_SQ001 | 2042 | 1054 | 51,6 | 988  | 48,4 | 0    | 0   |
| Q10_2_SQ002 | 2042 | 1054 | 51,6 | 988  | 48,4 | 0    | 0   |
| Q10_2_SQ003 | 2042 | 1033 | 50,6 | 1009 | 49,4 | 0    | 0   |
| Q10_2_SQ004 | 2042 | 1054 | 51,6 | 988  | 48,4 | 0    | 0   |
| Q10_2_SQ005 | 2042 | 1058 | 51,8 | 984  | 48,2 | 0    | 0   |
| Q10_2_SQ006 | 2042 | 1054 | 51,6 | 988  | 48,4 | 0    | 0   |
| Q10_2_SQ007 | 2042 | 1054 | 51,6 | 988  | 48,4 | 0    | 0   |
| Q10_2_other | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q11_1       | 2042 | 2041 | 100  | 1    | 0    | 0    | 0   |
| Q11_2       | 2042 | 2039 | 99,9 | 3    | 0,1  | 0    | 0   |
| Q11_3       | 2042 | 2039 | 99,9 | 3    | 0,1  | 0    | 0   |
| Q12         | 2042 | 807  | 39,5 | 1235 | 60,5 | 0    | 0   |
| Q13         | 2042 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |

| Q13_other    | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
|--------------|------|-------------|------|------|------|------|------|-----|
| Q14          | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q15          | 2042 |             | 1570 | 76,9 | 472  | 23,1 | 0    | 0   |
| Q15_1        | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q16          | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q17          | 2042 |             | 781  | 38,2 | 1261 | 61,8 | 0    | 0   |
| Q17_other    | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q18          | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q19          | 2042 |             | 1411 | 69,1 | 631  | 30,9 | 0    | 0   |
| Q19_1        | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q20          | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q21          | 2042 |             | 742  | 36,3 | 1300 | 63,7 | 0    | 0   |
| Q21_other    | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q22          | 2042 |             | 728  | 35,7 | 1314 | 64,3 | 0    | 0   |
| Q22_1        | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q23          | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q24          | 2042 |             | 2039 | 99,9 | 3    | 0,1  | 0    | 0   |
| Q25          | 2042 | Q24=1       | 1317 | 64,5 | 725  | 35,5 | 0    | 0   |
| Q25_1        | 2042 | Q24=1 et Q2 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q26          | 2042 | Q24=1       | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q27          | 2042 | Q24=1       | 1307 | 64   | 735  | 36   | 0    | 0   |
| Q28          | 2042 | Q24=1       | 1318 | 64,5 | 724  | 35,5 | 0    | 0   |
| Q28_other    | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q29          | 2042 | Q24=1       | 1204 | 59   | 838  | 41   | 0    | 0   |
| Q30          | 2042 | Q24=1       | 1299 | 63,6 | 743  | 36,4 | 0    | 0   |
| Q30_1        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q31          | 2042 | Q24=1       | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q32          | 2042 | Q24=1       | 1196 | 58,6 | 846  | 41,4 | 0    | 0   |
| Q32_1        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q33          | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q34          | 2042 | Q24=1       | 1241 | 60,8 | 801  | 39,2 | 0    | 0   |
| Q34_1        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 536  | 26,2 | 1506 | 73,8 | 0    | 0   |
| Q34_1_other  | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q35          | 2042 | Q24=1       | 1212 | 59,4 | 830  | 40,6 | 0    | 0   |
| Q35_1        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 548  | 26,8 | 1494 | 73,2 | 0    | 0   |
| Q35_2        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 25   | 1,2  | 2017 | 98,8 | 0    | 0   |
| Q35_3        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 68   | 3,3  | 1974 | 96,7 | 0    | 0   |
| Q35_4        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 9    | 0,4  | 2033 | 99,6 | 0    | 0   |
| Q35_5        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 47   | 2,3  | 1995 | 97,7 | 0    | 0   |
| Q35_6        | 2042 | Q24=1 et Q3 | 247  | 12,1 | 1795 | 87,9 | 0    | 0   |
| Q35_7        | 2042 | Q24=1 et Q1 | 329  | 16,1 | 1713 | 83,9 | 0    | 0   |
| Q35_71       | 2042 | Q24=1 et Q1 | 89   | 4,4  | 1953 | 95,6 | 0    | 0   |
| Q35_71_other | 2042 | Q24=1 et Q1 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q35_72       | 2042 | Q24=1 et Q1 | 39   | 1,9  | 2003 | 98,1 | 0    | 0   |
| Q35_72_other | 2042 | Q24=1 et Q1 | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q36          | 2042 | Q24=1       | 1304 | 63,9 | 738  | 36,1 | 0    | 0   |
| Q36_other    | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |

| Q37         | 2042 | Q24=1       | 1268 | 62,1 | 774  | 37,9 | 0    | 0   |
|-------------|------|-------------|------|------|------|------|------|-----|
| Q38         | 2042 | Q24=1       | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q39         | 2042 | Q24=1       | 1280 | 62,7 | 762  | 37,3 | 0    | 0   |
| Q39_1       | 2042 | Q24=1 et Q3 | 341  | 16,7 | 1701 | 83,3 | 0    | 0   |
| Q39_2       | 2042 | Q24=1 et Q3 | 304  | 14,9 | 1738 | 85,1 | 0    | 0   |
| Q40_1       | 2042 | Q24=1       | 1273 | 62,3 | 769  | 37,7 | 0    | 0   |
| Q40_2       | 2042 | Q24=1       | 1271 | 62,2 | 771  | 37,8 | 0    | 0   |
| Q40_3       | 2042 | Q24=1       | 1260 | 61,7 | 782  | 38,3 | 0    | 0   |
| Q40_4       | 2042 | Q24=1       | 1251 | 61,3 | 791  | 38,7 | 0    | 0   |
| Q41         | 2042 | Q24=1       | 1259 | 61,7 | 783  | 38,3 | 0    | 0   |
| Q42         | 2042 | Q24=1       | 1270 | 62,2 | 772  | 37,8 | 0    | 0   |
| Q43         | 2042 | Q24=1       | 1270 | 62,2 | 772  | 37,8 | 0    | 0   |
| Q44         | 2042 | Q24=1       | 1251 | 61,3 | 791  | 38,7 | 0    | 0   |
| Q44_1       | 2042 | Q44=1       | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q45         | 2042 | Q24=1       | 1173 | 57,4 | 869  | 42,6 | 0    | 0   |
| Q45_1       | 2042 | Q45=1       | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q46_SQ001   | 2042 |             | 564  | 27,6 | 1478 | 72,4 | 0    | 0   |
| Q46_SQ002   | 2042 |             | 566  | 27,7 | 1476 | 72,3 | 0    | 0   |
| Q46_SQ003   | 2042 |             | 564  | 27,6 | 1478 | 72,4 | 0    | 0   |
| Q46_SQ004   | 2042 |             | 563  | 27,6 | 1479 | 72,4 | 0    | 0   |
| Q47         | 2042 | Q24=1 et Q2 | 148  | 7,2  | 1894 | 92,8 | 0    | 0   |
| Q47_other   | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q48         | 2042 | Q24=1 et Q2 | 142  | 7    | 1900 | 93   | 0    | 0   |
| Q48_other   | 2042 |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2042 | 100 |
| Q49         | 2042 | Q24=1 et Q2 | 121  | 5,9  | 1921 | 94,1 | 0    | 0   |
| Q50         | 811  | Q24=1 et Q2 | 90   | 11,1 | 721  | 88,9 | 0    | 0   |
| Q51         | 811  | Q24=1 et Q2 | 89   | 11   | 722  | 89   | 0    | 0   |
| Q51_1       | 811  | Q24=1 et Q2 | 51   | 6,3  | 760  | 93,7 | 0    | 0   |
| Q51_1_other | 811  |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 811  | 100 |
| Q52         | 699  | Q24=2,3 ou  | 640  | 91,6 | 59   | 8,4  | 0    | 0   |
| Q52_1       | 285  | Q24=2,3 ou  | 266  | 93,3 | 19   | 6,7  | 0    | 0   |
| Q52_2       | 285  | Q24=2,3 ou  | 254  | 89,1 | 31   | 10,9 | 0    | 0   |
| Q53         | 699  | Q24=2,3 ou  | 575  | 82,3 | 124  | 17,7 | 0    | 0   |
| Q53_1       | 228  | Q24=2,3 ou  | 0    | 0    | 0    | 0    | 228  | 100 |
| Q54         | 989  | Q24=2,3 ou  | 310  | 31,3 | 679  | 68,7 | 0    | 0   |
| Q55         | 989  | Q24=2,3 ou  | 376  | 38   | 613  | 62   | 0    | 0   |
| Q55_1       | 51   | Q24=2,3 ou  | 0    | 0    | 0    | 0    | 51   | 100 |
| Q55_2       | 24   | Q24=2,3 ou  | 0    | 0    | 0    | 0    | 24   | 100 |
| Q56         | 811  |             | 811  | 100  | 0    | 0    | 0    | 0   |
| Q57         | 811  | Q56=1       | 0    | 0    | 0    | 0    | 811  | 100 |
| Q58         | 811  | Q56=1       | 785  | 96,8 | 26   | 3,2  | 0    | 0   |
| Q58_other   | 811  |             | 0    | 0    | 0    | 0    | 811  | 100 |
| Q59         | 811  | Q56=1       | 716  | 88,3 | 95   | 11,7 | 0    | 0   |
| Q60         | 811  | Q56=1       | 752  | 92,7 | 59   | 7,3  | 0    | 0   |
| Q60_1       | 350  | Q56=1 et Q6 | 0    | 0    | 0    | 0    | 350  | 100 |
| Q61         | 811  | Q56=1       | 0    | 0    | 0    | 0    | 811  | 100 |
| Q62         | 811  | Q56=1       | 702  | 86,6 | 109  | 13,4 | 0    | 0   |

| Q62_1 | 134 | Q56=1 et Q6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 134 | 100 |
|-------|-----|-------------|---|---|---|---|-----|-----|
| Q63   | 811 |             | 0 | 0 | 0 | 0 | 811 | 100 |

#### **Annexe 1.3: Dictionnaire des traitements**

#### Document des traitements :

Diplôme en dehors de vos études

Variable de contrôle : Q10\_SQ001

- Q10\_SQ001 \* Q10\_1\_sq001 : 2 valeurs en trop
- Q10\_SQ001 \* Q10\_1\_sq003 : 1 valeurs en trop
- Q10\_SQ001 \* Q10\_1\_sq007 : 1 valeurs en trop
- Q10\_SQ001 \* Q10\_1\_sq012 : 2 valeurs en trop Concours en dehors de vos études

Variable de contrôle : Q10\_SQ002

- Q10\_sq002 \* Q10\_2\_sq002 : 1 valeurs en trop
- Q10\_sq002 \* Q10\_2\_sq005 : 4 valeurs en trop
- Q10\_sq002 \* Q10\_2\_sq006 : 1 valeurs en trop Poursuite d'étude en 2016-2017

Variable de contrôle : Q11\_1

- Q11\_1\* Q12: 47 valeurs en trop 1 et 2 confondus
- Q11\_1\* Q13:5
- Q11\_1\* Q14: 24
- Q11\_1\* Q15:5
- Q11\_1\* Q16:19

Etude à l'étranger en 2016-2017

• Q15\*Q15\_1:1

#### Poursuite d'étude en 2017-2018

### Variable de contrôle : Q11\_2

- Q11\_2\* Q17:4
- Q11\_2\* Q18:16
- Q11\_2\* Q20: 10

## Etude à l'étranger en 2017-2018

• Q19\*Q19\_1:1

Poursuite d'étude en 2018-2019

Variable de contrôle : Q11\_3

- Q11\_3\* Q21:4
- Q11\_3\* Q21\_other : 1
- Q11\_3\* Q23:15

## L'emploi occupé au 1<sup>er</sup> décembre 2018

Variable de contrôle : Q24

- Q24\*Q25:4
- Q24\*Q25\_1:1
- Q24\*Q26:7
- Q24\*Q27:6
- Q24\*Q28:6
- Q24\*Q29:5
- Q24\*Q30:5
- Q24\*Q31:5
- Q24\*Q32:5
- Q24\*Q32\_1:2
- Q24\*Q34:5
- Q24\*Q34\_1:2
- Q24\* Q34\_1\_other : 1
- Q24\*Q35:5
- Q24\*Q35\_6:
- Q24\*Q35\_3:4

- Q24\*Q35\_7:2
- Q24\*Q35\_72:1
- Q24\*Q36:4
- Q24\*Q37:4
- Q24\*Q38:2
- Q24\*Q39:1
- Q24\*Q39\_1:30
- Q24\*Q39\_2:23
- Q24\*Q40\_1:23
- Q24\*Q40\_2:23
- Q24\*Q40\_3:23
- Q24\*Q40\_4:23
- Q24\*Q41:1
- Q24\*Q42:1
- Q24\*Q43:1
- Q24\*Q44:1
- Q24\*Q44\_1:\*\*\*
- Q24\*Q45:57
- Q24\*Q45\_1:19

### Date de l'emploi avant 2018

• Q39\*Q39\_1:4

Si vous occupez plus de deux emplois en 2018

Variable de contrôle : Q24 et Q25

• OK -> mais à revérifier.

Vous n'occupez pas d'emploi en 2018

Variable de contrôle : Q24

- Q24\*Q52:2
- Q24\*Q52\_1:44
- Q24\*Q52\_2:21
- Q24\*Q53:52
- Q24\*Q53\_1:28

Vous recherchez un emploi en 2018

Variable de contrôle : Q24 et Q44

• Q55:3

L'emploi occupé en décembre 2018

Variable de contrôle : Q56

- Q57:4
- Q58:4
- Q58\_other: 1
- Q59:1
- Q60:2
- Q60\_1:1
- Q61:1
- Q62:1
- Q62\_1:1
- Q63:1

Temps plein ou temps partiel

• Q60\*Q60\_1:15

## Q4\_oter:

- \_ Retirer tous les « 2 » : Quand Q3=2 et Q3=1 et Q4\_14=vide
- \_ Retirer les dates dans le texte : Correspond aux autres dates
- \_retirer les réponses qui ne sont pas des diplômes jeunesses et sports